



NSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

DU CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY

94, rue des Anciens Combattants d'AFN et TOM –

02303 CHAUNY CEDEX



27/10/2025

Projet d’Institut et orientations institutionnelles 2025/2026

IFSI – IFAS du CH de CHAUNY

IFSI – IFAS CHAUNY

Sommaire

I. Présentation des formations et des enjeux	4
A. Les différentes voies d'accès aux diplômes visée	4
B. La conception de la formation théorique et clinique	9
C. La place de la formation numérique de la simulation en santé et des pratiques innovantes	11
D. Le contexte de l'offre de soins	11
E. Le contexte de l'offre de formation territoriale	12
F. Les enjeux institutionnels.....	13
1. <i>Renforcer la communication sur les formations pour développer l'attractivité des métiers en santé</i>	13
2. <i>La refonte du référentiel de la formation infirmière</i>	13
3. <i>La réingénierie de la formation AS.....</i>	13
4. <i>Contribuer à la recherche et à l'amélioration des pratiques par.....</i>	14
II. Le projet managérial	15
A. Les Ressources Humaines.....	15
1. <i>Développement des compétences.....</i>	15
2. <i>Accueil et intégration des nouveaux arrivants</i>	16
3. <i>Optimisation de la collaboration et organisation de l'équipe pédagogique</i>	16
III. Le Projet Pédagogique.....	17
A. Les orientations de la formation	17
B. Conception générale de la formation et les choix pédagogiques en lien avec les métiers préparés	19
1. <i>Les valeurs</i>	20
2. <i>Les modalités d'enseignement pédagogique en formation</i>	23
C. La Stratégie du développement de l'offre numérique	25
D. Les objectifs globaux d'apprentissage et de professionnalisation de la formation infirmière :	26
• L1 :	26
ORIENTATIONS DE L1 : PROMOTION 2025/2028, ANNEE 2025/2026.....	26
• L2.....	31
ORIENTATIONS DE L2 : PROMOTION 2024/2027, ANNEE 2025/2026.....	31
• L3.....	34
ORIENTATIONS DE L3 : PROMOTION 2023/2026, ANNEE 2025/2026.....	34
E. La stratégie d'analyse des besoins de l'apprentis en lien avec les attentes des employeurs et ou financeurs concernés	38
F. Le projet d'accueil, d'intégration et d'accompagnement des apprentis en situation de handicap	38
Le cadre réglementaire	39
Les axes stratégiques	40
G. L'individualisation des parcours et la stratégie de prévention de rupture des parcours	41

Le projet d'institut et orientations institutionnelles 2025/2026

1. <i>Individualisation des parcours</i>	41
2. <i>La prévention des ruptures</i>	42
<i>Une démarche au quotidien</i>	42
3. <i>Dispositifs de prévention</i>	42
H. Planification de l'alternance	44
FORMATION INFIRMIERE	44
I. Dispositifs prévisionnels d'évaluation	45
J.. La liste des lieux et places de stage négociés en lien avec les obligations réglementaires	65
K. Les modalités d'encadrement et de tutorat négociées avec les responsables des structures d'accueil	69
Un maître de stage :	70
Un tuteur de stage :	70
L. les modalités d'évaluation de la qualité des lieux de stage par les apprentis	70
M. les prestations offertes à la vie étudiante	71
N. Les indicateurs d'évaluation du projet.....	72
IV. Le projet Qualité	74
A. Politique qualité	74
B. Organisation de la démarche qualité et la gestion des risques.....	74
1. <i>Organisation du système de management de la qualité</i>	74
2. <i>Gestion documentaire de la démarche qualité</i>	75
2. <i>Plan de communication</i>	75
C. Politique d'amélioration	75
Organisation post-audit :	75
Gestion des événements indésirables :	76
La cartographie des processus :	76
D. Les perspectives	76
V. Le projet logistique	77
A. Les locaux.....	77
ZONE FORMATION :	77
Un espace pour la vie sociale des étudiants et élèves :	78
ZONE PILOTAGE et ENCADREMENT PEDAGOGIQUE :	79
ZONE LOGISTIQUE :	80
B. Les ressources matérielles.....	80
Les ressources pédagogiques et logistiques :	80
Les ressources administratives et logistiques :	80
C. Les Dispositifs de sécurité.....	81
Sécurité Incendie et Attentat :	81

Le projet d'institut et orientations institutionnelles 2025/2026

Cyber sécurité :	81
D. Les Perspectives	81

L'institut de formation de Chauny accueille 75 étudiants en soins infirmiers en première année et 65 élèves aides-soignants.

Ses missions sont :

- La formation initiale des infirmiers et aides-soignants
- La formation continue
- Documentation et recherche en soins infirmier.

L'institut de Chauny est l'un des 13 instituts de la région Picardie.

La formation en soins infirmiers est engagé dans le processus Licence-Master-doctorat depuis 2009 et l'institut de formation de CHAUNY est intégré au GCS Picardie qui assure la coordination avec l'Université de Picardie Jules Verne.

Les profils accueillis au sein des instituts de formation sont hétérogènes et certains apprenants rencontrent de réelles difficultés d'apprentissage.

Dans le but de faciliter l'apprentissage et d'éviter les ruptures de parcours, l'accompagnement personnalisé a été largement développé

Dans un monde hyper connecté et face aux nouvelles donnes générationnelles, les équipes pédagogiques doivent adapter les méthodes pédagogiques. Afin de susciter l'intérêt des apprenants, il est aujourd'hui fondamental de développer les innovations pédagogiques dans lesquelles le numérique et l'apprentissage expérientiel deviennent prépondérants.

I. Présentation des formations et des enjeux

A. Les différentes voies d'accès aux diplômes visée

Entrée en IFSI

Dispositions générales

Peuvent être admis en première année de formation au diplôme d'Etat d'infirmier les candidats âgés de dix-sept ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation répondant à l'une des conditions suivantes :

- 1° Les candidats titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme ;
- 2° Les candidats relevant de la formation professionnelle continue, telle que définie par l'article L. 6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection prévues.

Pour la validation de leur inscription, les candidats admis doivent s'acquitter des droits d'inscription auprès de leur établissement d'affectation. Le montant est fixé par arrêté du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

Pour les candidats visés au 1°, l'inscription des candidats admis est précédée de la procédure de préinscription prévue aux articles L. 612-3 et L. 612-3-2 du code de l'éducation et organisée selon les dispositions du chapitre II du titre Ier du livre VI du code de l'éducation.

Le nombre de places ouvert par établissement au titre du 2° est fixé à un minimum de 25 % du nombre total d'étudiants à admettre en première année d'études défini par le conseil régional en application de l'article L. 4383-2 du code de la santé publique. Les places non pourvues à l'issue des épreuves de sélection sont réattribuées aux candidats visés au 1°. Les

capacités d'accueil sont actualisées, si nécessaire, au plus tard au terme de la phase principale de la procédure de préinscription.

Procédure d'examen des vœux

En application de l'article D. 612-1-2 du code de l'éducation, les établissements procèdent à l'examen des dossiers de candidature selon le calendrier défini annuellement par le ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Conformément à l'article D. 612-1-11 du code de l'éducation, sous la responsabilité et la coordination de l'agence régionale de santé, les établissements se regroupent par territoire dans le cadre du conventionnement universitaire signé avec la région en vue de faire l'objet d'un même vœu, dit multiple et constituent une commission d'examen des vœux. La composition de la commission et ses modalités de fonctionnement sont soumises à l'accord de l'agence régionale de santé qui veille à une représentation équilibrée de l'ensemble des partenaires concernés par le processus d'admission. L'IFSI du CHU d'Amiens, établissement pilote, est désigné pour l'organisation de la commission d'examen des vœux et pour l'organisation de l'information à délivrer aux étudiants en situation de handicap sur les possibilités offertes par les établissements de formation concernés.

La commission d'examen des vœux formée au sein du regroupement examine les dossiers selon les modalités définies aux articles D. 612-1-13 et D. 612-1-14 du code de l'éducation. La commission d'examen des vœux ordonne les candidatures retenues. Une réponse unique, par vœu ou par vœu multiple, est apportée aux candidats dans les délais prévus par l'article D. 612-1-2 du code de l'éducation.

Conformément à l'article L. 612-3-V du code de l'éducation, l'autorité académique fixe un pourcentage minimal de bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée. L'autorité académique peut proposer aux candidats auxquels aucune proposition d'admission n'a été faite dans le cadre de la procédure nationale de préinscription une inscription dans une formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier dans la limite des capacités d'accueil prévues. La Commission académique d'accès à l'enseignement supérieur prévue à l'article D. 612-1-19 du code de l'éducation comprend un représentant des établissements dispensant la formation au diplôme d'Etat d'infirmier. La proposition d'admission faite dans le cadre du présent alinéa est précédée d'un dialogue entre le candidat et le directeur de l'établissement de formation au diplôme d'Etat infirmier.

Le bénéfice d'une autorisation d'inscription dans la formation n'est valable que pour l'année universitaire de l'année pour laquelle le candidat a été admis. Par dérogation, le directeur d'établissement accorde, pour une durée qu'il détermine, dans la limite cumulée de trois ans, un report pour l'entrée en scolarité dans son établissement :

1° De droit en cas de congé pour cause de maternité, de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale, de rejet d'une demande de congé formation, de rejet d'une demande de mise en disponibilité ou pour la garde d'un enfant de moins de quatre ans ;

2° De façon exceptionnelle, sur la base des éléments apportés par l'étudiant justifiant de la survenance d'un événement grave l'empêchant d'initier sa formation.

Toute personne ayant bénéficié d'un report d'admission doit, six mois avant la date de rentrée, confirmer son intention de reprendre sa scolarité à la rentrée suivante.

Modalités de sélection pour les candidats en formation professionnelle continue

Pour être admis à la formation au diplôme d'Etat d'infirmier, les candidats visés au 2° doivent satisfaire à l'ensemble des épreuves de sélection. Le jury de sélection pour ces candidats repose sur les mêmes modalités de regroupement, de composition, de fonctionnement que celles des candidats issus de Parcoursup. La date limite de dépôt des candidatures auprès des regroupements d'établissements de leur choix est fixée en tenant compte du calendrier défini en application de l'article D. 612-1-2 du code de l'éducation.

Les épreuves de sélection sont au nombre de deux :

- 1° Un entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat ;
- 2° Une épreuve écrite comprenant une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social et une sous-épreuve de calculs simples.

L'entretien d'une durée de vingt minutes est noté sur 20 points. Il s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle, et comprenant les pièces suivantes :

- 1° La copie d'une pièce d'identité ;
- 2° Les diplôme (s) détenu (s) ;
- 3° Les ou l'attestation (s) employeur (s) et attestations de formations continues ;
- 4° Un curriculum vitae ;
- 5° Une lettre de motivation.

L'épreuve écrite prévue au est notée sur 20 points. Elle est d'une durée totale d'une heure répartie en temps égal entre chaque sous-épreuve. La sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social, est notée sur 10 points. Elle doit permettre d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.

La sous-épreuve de calculs simples est notée sur 10 points. Elle doit permettre d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats. Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire.

Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au-moins 20 sur 40 aux épreuves. La réponse est transmise au candidat dans le respect des délais prévus à l'article D. 612-1-2 du code de l'éducation.

Passerelle

Depuis juillet 2023, les aides-soignants expérimentés ayant suivi un parcours spécifique peuvent intégrer la deuxième année de formation en soins infirmiers.

Ce parcours spécifique d'accès en 2ème année s'adresse aux aides-soignants expérimentés avec une expérience professionnelle d'AS d'au moins 3 ans à temps complet dans les 5 dernières années et dans des conditions d'exercice variés :

- Exerçant en établissements de santé, en EHPAD ou en SAAD, public ou privé
- Ayant réussi la sélection par la voie de la formation professionnelle continue (FPC)
- Volontaire et sélectionné par son employeur
- Titulaire d'une attestation de validation de la formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) de niveau 2 en cours de validité.

Entrée en IFAS

Il existe plusieurs voies d'accès à la formation d'aide-soignant. Le bénéfice de l'admission est valable uniquement pour la session de formation au titre de laquelle le candidat s'est inscrit.

L'institut de formation de Chauny organise une rentrée en septembre et janvier.

→ Sélection sur dossier et entretien en fonction des attendus pour entrer en formation. Tous les candidats ont la même modalité de sélection y-compris les personnes titulaires d'un diplôme d'Etat ou d'un titre professionnel : DEA, DEAP, DEAES, DEAMP, CAFAMP, DEAVS, MCAD, CAFAD, TPAVF, TPASMS, diplôme d'assistant de régulation médicale (ARM) et les personnes titulaires d'un baccalauréat professionnel ASSP et SAPAT.

→ Accès direct sur décision du directeur de l'institut de formation pour les agents des services hospitaliers qualifiés (ASHQ) de la fonction publique hospitalière et les agents de service :

1° Justifiant d'une ancienneté de services cumulée d'au moins un an en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes ;

2° Ou justifiant à la fois du suivi de la formation continue de soixante-dix heures relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté de services cumulée d'au moins six mois en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes.

→ Accès direct pour les personnes ayant déjà été sélectionnées à l'issue d'un entretien avec un employeur pour un contrat d'apprentissage sous réserve de produire :

1° Une copie de la pièce d'identité de l'apprenti ;

2° Une lettre de motivation avec description du projet professionnel de l'apprenti ;

3° Un curriculum vitae de l'apprenti ;

4° Une copie du contrat d'apprentissage signé ou tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat d'apprentissage (promesse d'embauche). En l'absence de validité d'un contrat d'apprentissage, les candidats peuvent sous réserve qu'il reste des places dans l'institut émettre une intention d'inscription, ils auront alors 3 mois pour trouver un employeur. En l'absence de contrat d'apprentissage, la formation s'arrêtera.

B. La conception de la formation théorique et clinique

Le projet de l'institut s'appuie :

• Sur les orientations nationales et les textes réglementaires tant en matière de formation (Référentiels de formation) qu'en matière de prise en charge de la population (plan de santé publique, politique de sécurité des soins, guide de certification HAS, programme régional de santé...)

• Sur le projet médical et le projet de soins du GHT

• Sur les valeurs et conceptions retenues par les équipes pédagogiques :

-La professionnalisation progressive : L'apprentissage est structuré autour d'une alternance entre enseignements théoriques et mises en situation cliniques. Les apprenants bénéficient d'un accompagnement individualisé favorisant leur montée en compétence et tenant compte de leur rythme de progression. Nous soutenons la promotion de l'autonomie et de la responsabilité professionnelle.

-Une approche humaniste et de bientraitance : L'institut crée un environnement favorable à l'apprentissage basé sur l'humanisme et la bientraitance. La formation intègre des enseignements visant à développer l'écoute active, l'empathie, les compétences psychosociales et la démarche éthique, garantissant une prise en charge respectueuse et bientraitante des patients.

-L'intégration de la recherche et de l'innovation : Une pédagogie basée sur des données fiables notamment par l'initiation à la recherche, le développement de la pensée critique et l'utilisation des technologies numériques en santé.

-L'Apprentissage collaboratif et interprofessionnalité : La formation est conçue pour favoriser les interactions entre professionnels de santé et renforcer le travail en équipe.

Il a pour objectif de répondre à la finalité de la formation qui est de :

Former un professionnel diplômé d'Etat autonome, responsable et réflexif, capable de prendre soin d'une personne ou d'un groupe, au sein d'une équipe pluri-professionnelle, pour assurer la qualité et la sécurité des soins.

Pour cela, les équipes se réfèrent à un cadre législatif, des valeurs et conceptions communes, une ingénierie pédagogique.

Il vise à définir les grands axes des pratiques de formation au service des étudiants et élèves :

→ En leur proposant une formation conforme aux réalités et exigences professionnelles actuelles et à venir en s'appuyant :

- Sur l'évolution de l'offre de soins (Développement de l'ambulatoire, soins à domicile..) et des champs tels que la promotion de la santé, les maladies chroniques, le vieillissement, le handicap, les troubles du comportement et ce dans un contexte de pratiques soignantes mouvantes ;
- Sur les données issues de la recherche pour une meilleure qualité et sécurité des soins répondant aux attentes et besoins de la population.

→ En rapprochant les étudiants et élèves autant que faire se peut dans la dynamique « Apprendre ensemble pour travailler ensemble » et ainsi développer la culture collective de travail au service de l'usager.

Pour répondre à ces attentes et en lien avec la démarche qualité instituée au sein des Instituts, les équipes s'inscrivent dans une démarche volontaire et volontariste d'amélioration continue au service des étudiants, élèves et de toutes autres parties intéressées.

En favorisant la participation, la responsabilisation, la coordination de chacun, au travers d'une réflexion collective, sur nos modes d'organisation, de fonctionnement, la dynamique instaurée permet, également, de promouvoir une volonté et des engagements porteurs d'un dynamisme et d'une volonté pérenne de répondre aux exigences et attentes.

Afin de garantir une formation efficace et adaptée aux besoins du terrain, l'IFSI-IFAS adopte des méthodes pédagogiques actives et innovantes :

- L'apprentissage par compétences : le dispositif est basé sur l'alternance intégrative afin de permettre aux apprenants de développer leurs compétences professionnelles de manière progressive et cohérente. Les apprentissages sont organisés de manière à permettre une évolution graduelle des compétences.
 - La formation théorique est dispensée en cours présentiel ou distanciel, travaux dirigés, travaux individuels ou de groupe, études de concepts à partir de textes et au travers des apports théoriques, séances d'apprentissage pratiques et gestuels, analyse de situations, simulation, jeux, table ronde, travaux personnels guidés (TPG) avec utilisation ou non d'outils numériques. (Réalité virtuelle, plateforme numérique pédagogique, serious game, kahoot, wooclap...)
 - La formation pratique se déroule en milieu professionnel. Le stage permet la mise en lien entre actes, activités et compétences. Le portfolio permet à l'apprenant de s'auto-évaluer et de suivre la progression de ses compétences, de favoriser l'analyse de sa pratique et de faire le lien entre la théorie et la pratique.

Pour chaque UE, module, une maquette pédagogique est élaborée selon le contenu préconisé dans le référentiel de formation.

- L'apprentissage par simulation : L'utilisation de scénarios cliniques permet aux apprenants de développer des capacités de prise de décision et d'acquérir une expérience immersive en toute sécurité.
- L'enseignement en blended learning : La mise en place d'une plateforme d'enseignement en ligne permet un accès optimisé aux ressources pédagogiques, favorisant l'autonomie des apprenants.
- Diversité des techniques pédagogiques : Les méthodes de formation favorisent la participation des apprenants, la démarche réflexive et l'autonomie (pédagogie active= classe inversée, travaux de groupe, apprentissage par simulation, ateliers pratiques, APP analyse des pratiques professionnelles, étude de cas (Des situations réelles de soins sont proposées aux apprenants sous forme de travaux collaboratifs, renforçant la prise de décision et la responsabilisation), l'apprentissage par problèmes, Projet Actions, et l'intégration..
- Accompagnement pédagogique individualisé : Chaque apprenant bénéficie d'un suivi individualisé par un référent pédagogique, référent de stage garantissant un accompagnement adapté aux difficultés rencontrées et favorisant la réussite.

C. La place de la formation numérique de la simulation en santé et des pratiques innovantes

L'institut est engagé depuis quelques temps dans le développement des innovations pédagogiques. Afin de susciter l'intérêt des apprenants, l'utilisation des outils numériques, la réalité virtuelle et la ludopédagogie sont largement développés au sein de l'institut.

Le recrutement d'un ingénieur multimodal (IPM) a permis de concevoir des dispositifs de formation hybrides ou à distance (analyse des besoins, déclinaison des objectifs, scénarisation) et de produire des ressources numériques, vidéos, multimédias à visées formative ou évaluative. Un travail important a été mené dans la construction de e-learning et vidéos notamment sur les unités d'enseignement du cycle de la vie et grandes fonctions, transfusion, chambre implantable...L'IMP assure aussi l'accompagnement des apprenants et des équipes pédagogiques dans l'utilisation des outils en lien avec le développement du numérique.

Dans un contexte de transformation des pratiques pédagogiques, l'institut s'engage dans une modernisation continue de ses méthodes de formation :

- **Intégration du numérique** : mise à disposition de supports pédagogiques numériques pour un apprentissage en autonomie et un suivi personnalisé, poursuite du déploiement des outils digitaux, blended-learning, réalité virtuelle et ludopédagogie pour enrichir les modalités d'apprentissage.
- **Accompagnement des équipes pédagogiques** : consolidation du rôle de l'ingénieur multimodal pour la conception de supports innovants et la formation des formateurs aux nouvelles technologies éducatives.
- **Mise à disposition de matériel informatique** : accès à une salles informatique équipée, prêt d'ordinateurs pour les apprenants ayant des besoins spécifiques.
- **Appropriation des outils numériques par les apprenants** : renforcement de l'accompagnement à l'utilisation des ressources e-learning pour en faire un levier efficace de consolidation des apprentissages.
- **Réalité virtuelle** : intégration de modules de formation utilisant la réalité virtuelle et augmentée.
- **Exploration de l'intelligence artificielle** : expérimentation et intégration progressive d'outils basés sur l'IA afin de développer l'esprit critique et la réflexion des apprenants face à ces nouvelles technologies.

D. Le contexte de l'offre de soins

L'institut de formation se situent dans le département de l'Aisne, dont le paysage essentiellement rural (seules 3 communes ont plus de 20 000 habitants dont Saint-Quentin),

Le département de l'Aisne est notamment marqué par des difficultés socio-économiques. La part de la population vivant en situation de pauvreté est supérieure à la moyenne nationale, et le niveau de vie du territoire est inférieur à celui de la région et très inférieur à celui de la France. Le niveau de chômage est aussi supérieur à celui enregistré sur le plan national.

D'autre part Le territoire présente un indice de vieillissement élevé avec une population qui décroît ces dernières années. Les espérances de vie sont plus faibles que celles observées

en France. Les cancers représentent la première cause des décès et viennent ensuite les maladies cardio-vasculaire. En regard de la France, on note une forte surmortalité pour les maladies de l'appareil respiratoire et digestif ainsi que du système nerveux et suicide.

Les indicateurs de mortalité du territoire sont défavorables, avec des valeurs de l'ordre de celles des Hauts-de France, tant tous âges que chez les seuls moins de 65 ans.

Le département dispose de plusieurs hôpitaux offrant une gamme de service médicaux et chirurgicaux et un établissement de santé mentale départemental. Pour améliorer l'accessibilité aux soins urgents et non programmés, le service d'accès aux soins a été mis en place offrant une réponse adaptée aux besoins de soins urgents. D'autre part des communautés professionnelles territoriales de santé ont été créés pour renforcer la coordination entre les professionnels de santé. Le département de l'Aisne offre une variété de services médico-sociaux destinées à accompagner les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les populations vulnérables.

Parallèlement, le territoire connaît des problèmes de démographie en professionnels de santé déjà récurrent et accentués avec la crise sanitaire. Il se situe parmi les départements les moins dotés en professionnels de santé et les zones rurales sont particulièrement touchées par la désertification médicale.

E. Le contexte de l'offre de formation territoriale

Dans le département de l'Aisne la formation en soins infirmiers et aides-soignants est structuré autour de plusieurs instituts : St Quentin, Laon, Chauny, Soissons, château Thierry et prémontré. Pour faire face aux besoins en professionnelles de santé certains instituts ont augmenté leur capacité d'accueil et développé la formation par l'apprentissage.

Dans un paysage avec un fort taux de population peu ou pas diplômé, l'institut de formation de Chauny a un rôle important car, situé en proximité, il facilite pour certains l'accès à l'enseignement supérieur.

Le territoire de l'Aisne, au fort indice de vieillissement, doit faire face à un besoin croissant de professionnels de santé alors qu'en parallèle on constate sur le territoire une baisse de l'attractivité des métiers en santé. L'institut de formation de Chauny développe une politique d'attractivité afin de pouvoir répondre aux besoins de recrutement en infirmiers et aides-soignants des établissements de santé du territoire

L'institut de formation de Chauny en direction commune avec l'institut de formation de St Quentin, se situe au sein du Groupement Hospitalier de territoire Aisne Nord Hauts de Somme. Depuis 2016 des coopérations sont mises en place entre les 3 instituts de formation (St Quentin, Laon, Chauny) avec une mutualisation des moyens, coordination des enseignements et la définition d'une politique de stage. Dans ce cadre différents groupes de travail ont été mis en place et un projet pédagogique commun a été élaboré.

L'institut s'inscrit dans une organisation régionale en ce qui concerne les épreuves de sélection de la formation en soins infirmiers et une organisation départementale pour les épreuves de sélection pour la formation aide-soignant.

L'affectation des stages est organisée en départemental en collaboration avec la coordinatrice territoriale des stages.

F. Les enjeux institutionnels

1. Renforcer la communication sur les formations pour développer l'attractivité des métiers en santé

Sur les formations initiales l'attractivité des métiers en santé reste un enjeu majeur. L'institut est déjà engagé dans différentes démarches visant à développer l'attractivité des métiers en santé. L'équipe pédagogique participe aux forums étudiants, intervient dans différents collèges et lycées afin de rendre visible l'offre de formation et d'informer au mieux les jeunes et les familles. Une journée porte ouverte est organisée et depuis 2024 des journées « banc d'essai » ont été mis en place avec les lycées publique Chaunois. Ces journées qui remportent un vif succès et qui favorisent les échanges entre les lycéens, les étudiants en soins infirmiers et élèves aides-soignants seront maintenues.

Aujourd'hui, l'objectif est de compléter ce qui est actuellement réalisé en créant un maillage territorial et de nouveaux partenariats avec l'ensemble des acteurs situés en amont de notre formation (France Travail, missions locales, lycées, collèges, organismes de formation ADVF...).

Des partenariats sont mis en place avec la ville ; les étudiants et élèves accompagnés des formateurs, participent à de nombreuses manifestations, parcours du cœur... Ces actions doivent être maintenues et développées afin de rendre visible l'institut de formation.

La stratégie de communication a pu être développée par la refonte du site internet et création du compte Facebook. Cette stratégie de communication doit être renforcé en déployant des dispositifs numériques innovants.

2. La refonte du référentiel de la formation infirmière

La profession infirmière en France est en pleine transformation, avec une réforme visant à redéfinir le référentiel des compétences et de formation. La nouvelle ingénierie s'inscrit dans la transformation engagée de la profession infirmière avec une révision en profondeur du métier dans toutes ses composantes : compétences, carrière et formation.

L'institut est en attente du nouveau référentiel de formation dans lequel les partenariats avec l'université seront renforcés.

3. La réingénierie de la formation AS

En 2021, un nouveau référentiel de formation a été mis en place.

La réingénierie du diplôme d'aide-soignant a permis une refonte en profondeur de la formation afin de mieux répondre aux évolutions du secteur de la santé en conférant aux apprenants des compétences élargies et une meilleure préparation aux exigences du terrain. Ce nouveau cadre pédagogique met davantage l'accent sur l'acquisition des compétences, la professionnalisation et l'adaptabilité aux différentes structures de soins. Parmi les avancées majeures, on note l'introduction de blocs de compétences facilitant la validation progressive du parcours, l'enrichissement des enseignements sur la prise en charge des personnes vulnérables et le renforcement des périodes de stage pour favoriser une immersion plus complète. Cette réforme valorise également les passerelles vers d'autres formations du secteur paramédical, offrant ainsi des perspectives d'évolution plus fluides et attractives pour les apprenants.

4. Contribuer à la recherche et à l'amélioration des pratiques par

- *Le développement du dispositif de formation continue*

Le développement professionnel tout au long de la carrière est essentiel pour garantir des soins de qualité et s'adapter aux nouvelles pratiques

L'institut déploie un dispositif de formation continue :

- Formation tutorat pour les infirmiers
- Formation tutorat pour les aides-soignants

L'institut souhaite développer ce dispositif de formation continue ainsi que la formation sur les nouveaux actes aides-soignants. Cependant, un travail plus conséquent sera mené avec les établissements de santé afin d'identifier les besoins et d'adapter notre offre de formation.

- *La Documentation et recherche en soins infirmiers*

- *Mission de documentation :*

La mission première de la documentation est de rendre la connaissance accessible. Promouvoir la culture de l'accès est indispensable aux apprenants afin de leur permettre de développer leurs connaissances, leur ouverture d'esprit, leur regard critique et à terme leurs compétences pour ainsi construire leur projet professionnel.

Le centre de documentation de l'institut est un lieu de ressources, de formation où l'apprenant pourra acquérir une méthodologie de recherche : distinguer les différentes natures d'information ; les différents types de documents, savoir rechercher des documents, les exploiter et les transmettre. Il s'agit pour l'apprenant d'acquérir des compétences en recherche documentaire.

Les ressources du CDI et la veille documentaire et réglementaire assurée par la documentaliste de notre institut sont accessibles à l'ensemble de l'équipe ainsi qu'aux professionnels du centre hospitalier support.

- *Mission de recherche :*

Une des missions de l'institut est de promouvoir l'initiation à la recherche. Cette dernière permet un pas de plus dans l'autonomie professionnelle des infirmiers en permettant de définir leur champ de compétences, de conceptualiser leurs pratiques et de l'évaluer. Investir dans la recherche, c'est inscrire la profession dans une dynamique disciplinaire : la recherche permet de générer de nouvelles connaissances qui influencent les pratiques de soins. Initier les étudiants en soins infirmiers peut contribuer à enrichir la pratique infirmière et au-delà à affirmer davantage un savoir infirmier. Pour ce faire, il est nécessaire de développer la démarche de recherche en soins dans notre institut.

Ce dernier est engagé dans la valorisation des actions de recherche. Une journée sur la recherche en soins est organisée depuis plusieurs années pour l'ensemble des étudiants de 3ème année du GHT et met en valeur les travaux des étudiants. Des professionnels de santé interviennent au cours de cette journée et présentent les travaux de recherches réalisés sur le terrain.

II. Le projet managérial

A. Les Ressources Humaines

L'équipe de direction est composée de la directrice de soin qui partage son temps de travail à 50% sur le site de St Quentin et à 50% sur le site de Chauny, d'une directrice adjointe et d'un cadre supérieur de santé responsable pédagogique de la formation aide-soignante et chargée de missions transversales.

L'équipe pédagogique permanente est mutualisée entre l'IFSI et l'IFAS. Elle est constituée de 15 formateurs, 1 formateur responsable qualité et chargé des stages, 1 documentaliste, un ingénieur multimodal qui partage son temps de travail sur l'institut de St Quentin et Chauny.

4 formateurs sont dédiés à la formation aide-soignante.

L'équipe administrative est composée de 3.6 ETP de secrétaire.

L'équipe logistique est composée de 2 ASH qui assurent l'entretien de l'institut.

L'institut bénéficie des services de l'établissement de santé support : au niveau technique, des achats, informatique, sécurité, restauration, finance, juridique, lingerie, médecine du travail et ressources humaines.

Des professionnels de santé reconnus pour leur expertise interviennent en complément au niveau de la formation. Ils dispensent des cours spécifiques auprès des apprenants, ils sont universitaires, médecins, cadre, directeurs, infirmiers, psychologues... Le contenu de leur enseignement s'inscrit dans les objectifs de la formation et dans les objectifs d'apprentissage des UE et modules.

Au niveau de la formation clinique, les cadres de santé, infirmiers, aides-soignants accompagnent les apprenants dans l'apprentissage pratique. Des échanges réguliers sont effectués avec les cadres formateurs référents de stage et la coordinatrice des stages de l'institut. Le recensement des tuteurs nommés et formés est réalisé en collaboration avec la coordinatrice territoriale des stages. Un accompagnement des professionnels est proposé par l'institut de formation dans la compréhension du référentiel de formation et des critères d'évaluation mais aussi dans l'élaboration, actualisation des livret d'accueil et charte d'encadrement.

1. Développement des compétences

Le développement des compétences est un processus continu qui repose sur la formation, l'échange et l'expérimentation. L'objectif est d'améliorer les capacités des collaborateurs pour optimiser la performance de l'équipe et répondre aux enjeux de la formation.

- Une veille documentaire assurée par la documentaliste permet de maintenir à jour les connaissances des équipes sur les innovations pédagogiques et technologiques, les évolutions des compétences, des métiers et des emplois et sur la réglementation de la formation.
- Un plan de formation annuel est élaboré après identification des besoins lors de l'entretien d'évaluation et certaines formations sont mutualisées au sein du GHT. Afin d'adapter les méthodes pédagogiques aux nouvelles données générationnelles, l'accent a été mis sur les innovations pédagogiques et la simulation en santé. Dans

ce cadre l'objectif est aujourd'hui de développer les formations sur l'utilisation de l'intelligence artificielle et de son intégration dans l'apprentissage.

Dans le cadre de la refonte de la formation en soins infirmiers, il sera nécessaire d'accompagner les équipes pédagogiques à la mise en œuvre de ce nouveau référentiel et d'accroître les expertises en lien avec les thématiques qu'il sera nécessaire de développer.

Le développement de la qualification des professionnels de l'institut est une priorité du projet managériale. La difficulté de recrutement de cadre de santé formateur, nous oblige à recruter des infirmiers faisant fonction de cadre formateur et qui s'engagent à effectuer la formation cadre. Dans cet optique, une personne par an est envoyé en formation cadre.

- La mise en place d'un groupe d'échange de pratique commun aux instituts de formation de Chauny et St Quentin offre un espace d'expression et permet aux cadres formateurs de prendre du recul sur leur pratique, de partager les expériences et par une aide réciproque de trouver des solutions pour mieux gérer les situations complexes.

2. Accueil et intégration des nouveaux arrivants

Un dispositif d'accompagnement des nouveaux arrivants a été mis en place. Un tuteur est nommé pour chaque arrivant et un parcours d'intégration est défini. Une boîte à outil est mise à disposition. Le nouvel arrivant est accompagné et formé et des entretiens de suivis sont organisés. Une évaluation de ce dispositif doit être envisagé.

3. Optimisation de la collaboration et organisation de l'équipe pédagogique

Afin de favoriser la responsabilisation et l'autonomisation de l'équipe, le management participatif et collaboratif est privilégié. Les équipes sont impliquées dans l'organisation et les initiatives et idées nouvelles sont encouragées.

Dans le cadre de la mise en place du nouveau référentiel, la collaboration et la mutualisation des compétences devront être renforcée dans une vision transversale de la formation et un partage collectif au niveau régional.

III. Le Projet Pédagogique

A. Les orientations de la formation

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers et des Aides-Soignants a pour mission de former des professionnels qualifiés, capables de répondre aux besoins du système de santé, en mettant l'accent sur la qualité des soins et l'accompagnement des patients. La personne soignée requière des soins s'inscrivant dans différentes dimensions : préventive, éducative, curative et palliative.

Il s'inscrit dans les priorités régionales et nationales de santé publique, en lien avec les objectifs de la Stratégie Nationale de Santé et du Projet Régional de Santé des Hauts-de-France. Il vise à améliorer la qualité et la sécurité des soins tout en garantissant une formation professionnaliste et inclusive.

Les objectifs généraux sont :

- Répondre aux besoins en recrutement des établissements de santé et structures médico-sociales.
- Favoriser l'insertion professionnelle durable des diplômés.
- Développer une approche centrée sur le patient, en respectant les principes éthiques et déontologiques.
- Renforcer l'autonomie et la capacité d'adaptation des infirmiers et aides-soignants aux différents environnements de travail.

L'institut de formation s'inscrit dans une dynamique du Groupement Hospitalier de Territoire Aisne-Nord- Haute-Somme. Tout en gardant certaines spécificités propres à chacun, le projet pédagogique est commun aux 3 Instituts de formation (Laon, Chauny, Saint-Quentin). Ils s'engagent à veiller à l'égale qualité de formation sur l'ensemble du territoire. Il est élaboré pour une durée maximale de 4 années. Il a pour vocation à promouvoir les sciences infirmières et à servir de socle commun et partagé aux déclinaisons des projets d'année des formations AS et IDE qui précisent les modalités organisationnelles par année de formation. Ce projet balise et sécurise ainsi le parcours de formation des étudiants et élèves.

Le projet pédagogique s'appuie :

- Sur les orientations nationales et les textes réglementaires tant en matière de formation (Référentiels de formation) qu'en matière de prise en charge de la population (plan de santé publique, politique de sécurité des soins, guide de certification HAS, programme régional de santé...)

- Sur le projet médical et le projet de soins du GHT

- Sur les valeurs et conceptions retenues par les équipes pédagogiques :

- La professionnalisation progressive : L'apprentissage est structuré autour d'une alternance entre enseignements théoriques et mises en situation cliniques. Les apprenants bénéficient d'un accompagnement individualisé favorisant leur montée en compétence et tenant compte de leur rythme de progression. Nous soutenons la promotion de l'autonomie et de la responsabilité professionnelle.

- Une approche humaniste et de bientraitance : L'institut crée un environnement favorable à l'apprentissage basé sur l'humanisme et la bientraitance. La formation intègre des enseignements visant à développer l'écoute active, l'empathie, les compétences psychosociales et la démarche éthique, garantissant une prise en charge respectueuse et bientraitante des patients.

- L'intégration de la recherche et de l'innovation : Une pédagogie basée sur des données fiables notamment par l'initiation à la recherche, le développement de la pensée critique et l'utilisation des technologies numériques en santé.

- L'Apprentissage collaboratif et interprofessionnalité : La formation est conçue pour favoriser les interactions entre professionnels de santé et renforcer le travail en équipe.

Il a pour objectif de répondre à la finalité de la formation qui est de :

Former un professionnel diplômé d'Etat autonome, responsable et réflexif, capable de prendre soin d'une personne ou d'un groupe, au sein d'une équipe pluri-professionnelle, pour assurer la qualité et la sécurité des soins.

Pour cela, les équipes se réfèrent à un cadre législatif, des valeurs et conceptions communes, une ingénierie pédagogique.

Il vise à définir les grands axes des pratiques de formation au service des étudiants et élèves :

→ En leur proposant une formation conforme aux réalités et exigences professionnelles actuelles et à venir en s'appuyant :

- Sur l'évolution de l'offre de soins (Développement de l'ambulatoire, soins à domicile...) et des champs tels que la promotion de la santé, les maladies chroniques, le vieillissement, le handicap, les troubles du comportement et ce dans un contexte de pratiques soignantes mouvantes ;
- Sur les données issues de la recherche pour une meilleure qualité et sécurité des soins répondant aux attentes et besoins de la population.

→ En rapprochant les étudiants et élèves autant que faire se peut dans la dynamique « Apprendre ensemble pour travailler ensemble » et ainsi développer la culture collective de travail au service de l'usager.

Pour répondre à ces attentes et en lien avec la démarche qualité instituée au sein des Instituts, les équipes s'inscrivent dans une démarche volontaire et volontariste d'amélioration continue au service des étudiants, élèves et de toutes autres parties intéressées.

En favorisant la participation, la responsabilisation, la coordination de chacun, au travers d'une réflexion collective, sur nos modes d'organisation, de fonctionnement, la dynamique instaurée permet, également, de promouvoir une volonté et des engagements porteurs d'un dynamisme et d'une volonté pérenne de répondre aux exigences et attentes.

Afin de garantir une formation efficace et adaptée aux besoins du terrain, l'IFSI-IFAS adopte des méthodes pédagogiques actives et innovantes :

- L'apprentissage par compétences : le dispositif est basé sur l'alternance intégrative afin de permettre aux apprenants de développer leurs compétences professionnelles de manière progressive et cohérente. Les apprentissages sont organisés de manière à permettre une évolution graduelle des compétences. (Charge cognitive).

- La formation théorique est dispensée en cours présentiel ou distanciel, travaux dirigés, travaux individuels ou de groupe, études de concepts à partir de textes et au travers des apports théoriques, séances d'apprentissage pratiques et gestuels, analyse de situations, simulation, jeux, table ronde, travaux personnels guidés (TPG) avec utilisation ou non d'outils numériques. (Réalité virtuelle, plateforme numérique pédagogique, serious game, kahoot, wooclap...)
- La formation pratique se déroule en milieu professionnel. Le stage permet la mise en lien entre actes, activités et compétences. Le portfolio permet à l'élève de s'auto-évaluer et de suivre la progression de ses compétences, de favoriser l'analyse de sa pratique et de faire le lien entre la théorie et la pratique.

Pour chaque UE, module, une maquette pédagogique est élaborée selon le contenu préconisé dans le référentiel de formation.

- L'apprentissage par simulation : L'utilisation de scénarios cliniques permet aux apprenants de développer des capacités de prise de décision et d'acquérir une expérience immersive en toute sécurité.
- L'enseignement en blended learning : La mise en place d'une plateforme d'enseignement en ligne permet un accès optimisé aux ressources pédagogiques, favorisant l'autonomie des apprenants.
- Diversité des techniques pédagogiques : Les méthodes de formation favorisent la participation des apprenants, la démarche réflexive et l'autonomie (pédagogie active= classe inversée, travaux de groupe, apprentissage par simulation, ateliers pratiques, APP analyse des pratiques professionnelles, étude de cas (Des situations réelles de soins sont proposées aux apprenants sous forme de travaux collaboratifs, renforçant la prise de décision et la responsabilisation), l'apprentissage par problèmes, Projet Actions, et l'intégration..
- Accompagnement pédagogique individualisé : Chaque apprenant bénéficie d'un suivi individualisé par un référent pédagogique, référent de stage garantissant un accompagnement adapté aux difficultés rencontrées et favorisant la réussite.

B. Conception générale de la formation et les choix pédagogiques en lien avec les métiers préparés

La finalité de la formation est de favoriser l'émergence d'un professionnel, compétent, responsable, réflexif et autonome :

- Un professionnel de santé qui assume chacun de ses rôles en tenant compte notamment des aspects éthiques et juridiques liés à son engagement, capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle et de mener des interventions, seul et en équipe pluri professionnelle.
- Un professionnel de santé qui dispense des soins d'ordre technique, relationnel, éducatif, préventif ou de réhabilitation afin de répondre aux besoins de santé d'une personne ou d'un groupe dans des domaines divers et des lieux d'exercice différents, en faisant appel à des savoirs spécifiques et complémentaires à la fois.
- Un professionnel de santé capable de s'adapter aux révolutions technologiques et à l'évolution des structures de soins, qui sous-tendent les changements de la prise en charge des personnes soignées.

Au cours de sa formation, l'apprenant s'inscrira dans un processus d'élaboration de son projet professionnel et de construction de son identité professionnelle.

Cette finalité sous-tend certaines capacités :

- Elaborer, mettre en œuvre, évaluer et réajuster un projet de soins tant au niveau d'une personne, que d'un groupe de personnes.
- Travailler en équipe pluri et interdisciplinaire au sein d'une institution, d'un réseau de soins.
- S'inscrire dans un processus d'évolution, favorisant l'adaptation aux différentes situations de soins quel que soit le lieu institutionnel.
- Se situer dans un processus identitaire et professionnel.
- Participer aux différents projets institutionnels, dont l'amélioration continue de la qualité des soins.

1. Les valeurs

Les Valeurs Professionnelles et Eco-Citoyennes

Les formations infirmière et aide-soignante s'appuient sur les valeurs professionnelles et éco-citoyennes suivantes :

- Respect de soi, de l'autre et de l'environnement
- Altérité
- Authenticité et honnêteté
- Bienveillance
- Sens du travail en équipe

L'Homme :

L'Homme est un être unique de par son héritage, sa culture, ses valeurs, ses croyances, ses expériences de vie et ses appartenances. Il a des besoins physio-psycho-sociologiques et culturels.

L'Homme se caractérise par une activité mentale et un potentiel de conceptualisation.

C'est un être en perpétuel devenir, en interaction constante avec son environnement tant humain que matériel dont il tient compte pour s'adapter.

L'Environnement :

L'Homme est sensible à l'environnement dans lequel il évolue.

« L'environnement se réfère à tous les aspects contextuels dans lesquels la personne évolue avec leurs caractéristiques physiques, écologiques, culturelles, sociales, psychologiques, philosophiques, économiques et énergétiques. Cet environnement est en constante évolution, il existe un échange permanent et rétroactif entre la personne et son environnement. Cette interaction dynamique est essentielle au développement, à l'évolution et à l'épanouissement de l'être humain. »¹

¹ SOINS INFIRMIERS, NORMES DE QUALITE, GUIDE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS – DHOS 2E EDITION, SEPTEMBRE 2001

La Santé :

La santé est un processus dynamique qui intègre une dimension à la fois individuelle et collective. L'Homme dispose d'un capital santé, pouvant être altéré par des évènements externes et/ou internes. Il peut ou non le gérer.

La santé est un équilibre physique, psychique, affectif et social.

Le Soin :

Le soin s'inscrit dans une culture de bientraitance qui répond de façon adaptée aux besoins d'un individu ou d'un groupe dans une dynamique pluri professionnelle où l'infirmier et l'aide-soignant collaborent.

Il vise à entretenir, protéger, maintenir, restaurer, promouvoir la santé des personnes dans toutes les étapes de la vie.

La formation professionnelle :

C'est une formation diplômante, réglementée dans la durée et le contenu, basée sur le principe de l'alternance intégrative.

La formation professionnelle s'articule autour de deux pôles, en interaction, qui s'enrichissent mutuellement à savoir :

Pôle didactique : acquisitions d'outils théoriques, méthodologiques, pratiques, utiles pour agir en situation et développer les compétences requises afin de devenir professionnel,

Pôle de professionnalisation : l'apprenant effectue un travail sur soi, se questionne et développe un esprit critique.

La formation par compétences est un processus dynamique qui favorise la progression de l'apprenant. Elle facilite le développement de ses valeurs professionnelles et l'émergence de son identité.

L'alternance intégrative :

Selon Ph. Perrenoud : « *l'alternance désigne le va et vient d'un futur professionnel entre deux lieux de formation, d'une part un institut de formation initial et d'autre part un ou plusieurs lieux de stage.* »²

L'alternance devient intégrative lorsque ces deux lieux de formation s'alimentent mutuellement et permettent l'articulation de la réflexion, de l'action et la compréhension des situations.

En effet, différents acteurs accompagnent l'apprenant dans l'alternance : le maître de stage, le tuteur de stage, les professionnels de proximité, le formateur référent de stage...

La gestion de l'alternance intégrative est utilisée comme un véritable moyen d'apprentissage professionnel. Elle offre la possibilité à l'apprenant d'occuper une place centrale dans le dispositif de formation, de donner du sens à sa pratique professionnelle et d'acquérir des compétences.

² PHILIPPE PERRENOUD « ARTICULATION THEORIE ET PRATIQUE ET FORMATION DE PRATICIENS REFLEXIFS EN ALTERNANCE » IN « ALTERNANCE ET COMPLEXITE EN FORMATION. » " P. LHEZ, D. MILLET, B. SEIGNIER*, ED SELI ARSLAN, GAP 2001 »

Les stages :

Les stages constituent un temps d'apprentissage privilégié d'une pratique professionnelle auprès de personnes sous la responsabilité de professionnels qui encadrent l'apprenant : maître de stage, tuteur et professionnels de proximité au quotidien.

Selon Philippe Perrenoud, le rôle du stage peut être considéré comme

- « *Un terrain d'application*;
- *Un moyen de socialisation professionnelle*,
- *Une épreuve initiatique*,
- *Un moment de démarche clinique de formation.*³»

Les apprenants vivent ces stages de différentes façons, enrichissent leur expérience et clarifient leur projet professionnel.

La compétence :

C'est la mobilisation dans l'action d'un ensemble de savoirs en lien avec des ressources internes et externes, adapté aux exigences d'une situation ou une famille de situation.

« La compétence correspond à la mobilisation dans l'action d'un certain nombre de savoirs combinés de façon spécifique » R. Wittorski – 1997

Cette approche par compétence nécessite de distinguer et d'articuler le travail prescrit et le travail réel pour mettre en évidence que le travail est spécifiquement humain et non une exécution de tâches.

L'apprenant :

En référence à notre conception de l'Homme, l'apprenant est une personne avec une histoire de vie, une culture, des valeurs, des expériences, des représentations et des motivations.

Son statut lui confère des droits et des devoirs.

C'est un adulte, acteur et auteur central de sa formation en interaction avec autrui. Cela suppose un réel engagement dans son cursus d'apprentissage.

L'apprenant mobilise et développe des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles.

Il enrichit son portefeuille de connaissances et de compétences. Il apprend à reconnaître ses émotions et à les gérer avec la distance professionnelle qui s'impose.

Il développe une éthique professionnelle lui permettant de prendre des décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité dans le champ de sa fonction.

Le formateur :

« *Le formateur témoigne de valeurs professionnelles affirmées, fondées sur une conception de la personne humaine, une éthique basée sur les droits de l'Homme. Il est un professionnel*

³ PHILIPPE PERRENOUD « ARTICULATION THEORIE ET PRATIQUE ET FORMATION DE PRATICIENS REFLEXIFS EN ALTERNANCE » IN « ALTERNANCE ET COMPLEXITE EN FORMATION»

possédant des capacités d'engagement, d'adaptation, un sens des responsabilités lui permettant d'arbitrer, de choisir, de décider, d'analyser »⁴.

C'est un facilitateur : il tient compte de la singularité de l'apprenant et l'aide à s'approprier des savoirs en mettant en œuvre des dispositifs pédagogiques qui favorisent son implication, son apprentissage, sa responsabilisation dans la formation.

Avec les professionnels des terrains de stage, il permet à l'apprenant de se préparer à sa future pratique professionnelle, en respectant les normes professionnelles actualisées dans les situations de travail. Il permet à l'apprenant d'identifier et de mobiliser ses propres ressources et les ressources externes, de façon pertinente aux situations.

C'est un accompagnateur : il aide l'apprenant à progresser tout au long de sa formation. C'est une personne ressource pour l'apprenant dans la construction des apprentissages et des savoirs.

Il aide l'apprenant à développer une posture réflexive par :

L'analyse des savoirs et savoir-faire mis en œuvre dans les situations professionnelles, en lien avec des unités d'enseignement ou modules.

La mise en place de démarches d'auto-évaluation.

C'est un animateur et un régulateur : il impulse une dynamique nécessaire au bon déroulement de la formation dans le respect des règles et des valeurs énoncées au sein du ou des groupes d'apprenants.

C'est un médiateur : il permet à chacun d'apprendre dans le partage, la confrontation des idées et à se situer en tant qu'individu dans sa rencontre avec l'autre.

C'est un évaluateur : il participe à l'évaluation des acquisitions dans le cadre des évaluations réglementaires.

C'est un gestionnaire : il construit, organise et planifie la mise en œuvre de la formation dans le respect des référentiels de formation infirmier et aide-soignant.

2. Les modalités d'enseignement pédagogique en formation

a) *Les cours magistraux (CM)*

Ils sont réalisés par les professionnels de terrain ou les formateurs permanents de l'IF. Avec l'autorisation de leur auteur, ils peuvent être mis à disposition des apprenants sur le site EPIONE sous 8 jours. Ils y accèdent grâce à un code personnel. Cela permet à l'apprenant :

- De compléter les contenus en combinant ses notes de cours et le cours proposé,
- De vérifier la validité de ses notes de cours,
- De retracer le fil conducteur du cours proposé.

Ils se déclinent selon les objectifs d'apprentissage prédéfinis, ce qui permet aux apprenants de cibler l'essentiel à retenir. Ils contiennent les éléments incontournables qui seront évalués.

L'institut propose un enseignement hybride par l'intermédiaire de plateformes complémentaires à la formation, en E-learning et/ ou en réalité virtuelle :

- EPIONE,

⁴ LEGITIMITE DU METIER DE FORMATEUR. CEFIEC MAI 2000

- Enseignement de l'anglais pour la formation en soins infirmiers,
- Plateforme interne concernant l'UE 2.2,
- SIMANGO,
- Projet voltaire pour la formation AS.

La présentation de ces plateformes est organisée en début de formation.

b) Les travaux dirigés (TD)

Ils sont réalisés en petits groupes, accompagnés par un formateur.

Les TD ont pour but d'approfondir ou de préparer les CM, de travailler sur des situations cliniques. Une mixité des outils et méthodes est proposée dans l'élaboration des TD afin de les diversifier et de les dynamiser.

Les formateurs managent, accompagnent et réorientent (si besoin) les apprenants lors des TD.

c) Le travail personnel guidé (TPG)

C'est un temps où les apprenants effectuent, en autonomie, à la demande des formateurs, certaines recherches, études ou travaux qui seront mobilisés à posteriori.

Des travaux de E-Learning sont demandés aux apprenants. Il s'agit d'un outil de formation complémentaire. Ils peuvent se dérouler au sein de l'institut ou au domicile. Certains TPG sont rendus obligatoires.

d) Le travail personnel (TP)

Une estimation moyenne du temps de travail personnel est identifiée pour chaque UE/ Module.

e) Le stage clinique

C'est un temps de découverte du lieu d'exercice professionnel et d'intégration des connaissances et d'acquisition de nouveaux savoirs. Un accompagnement de chacun des apprenants sur chaque période de stage par un formateur référent du lieu de stage est mis en place. Cet accompagnement se déroule en trois temps voire plus :

- un temps de préparation de stage en petit groupe (4 à 7 apprenants)
- un accompagnement sur le lieu de stage en individuel
- un retour de stage en petit groupe

f) Les modalités d'évaluation

Elles sont conformes au référentiel de formation et elles se déroulent selon un planning prévisionnel prédefini.

Des temps collectifs de « remédiation » sont proposés aux apprenants n'ayant pas validé les évaluations. Ces temps sont programmés à l'issue de la prise de connaissance des résultats et permettent aux apprenants de comprendre leurs erreurs avant la session 2.

Un suivi pédagogique méthodologique individuel peut également être proposé.

g) L'accompagnement pédagogique

Des temps privilégiés d'échanges avec un formateur référent attribué tout au long de la formation sont prévus. Les suivis pédagogiques sont basés sur une relation de confiance. Ils sont consignés dans le dossier informatisé de l'apprenant.

Un suivi pédagogique individuel a lieu pour chaque apprenant à l'entrée en formation. Cette première rencontre permet de faire un bilan qui constitue le fondement de la construction du projet professionnel. Il sera fait un état des lieux des savoirs, du parcours personnel et professionnel, des ressentis dans la formation.

D'autres suivis peuvent être organisés soit à la demande du formateur (si nécessaire en fonction de l'évolution de l'apprenant) ou de l'apprenant.

Le parcours de stage de l'apprenant est réajusté au décours d'une réunion post stage avec la coordinatrice de stage.

C. La Stratégie du développement de l'offre numérique

L'institut est engagé depuis quelques temps dans le développement des innovations pédagogiques. Afin de susciter l'intérêt des apprenants, l'utilisation des outils numériques, la réalité virtuelle et la ludopédagogie sont largement développés au sein de l'institut.

Le recrutement d'un ingénieur multimodal (IPM) a permis de concevoir des dispositifs de formation hybrides ou à distance (analyse des besoins, déclinaison des objectifs, scénarisation) et de produire des ressources numériques, vidéos, multimédias à visées formative ou évaluative. Un travail important a été mené dans la construction de e-learning et vidéos notamment sur les unités d'enseignement du cycle de la vie et grandes fonctions, transfusion, chambre implantable...L'IMP assure aussi l'accompagnement des apprenants et des équipes pédagogiques dans l'utilisation des outils en lien avec le développement du numérique.

Dans un contexte de transformation des pratiques pédagogiques, l'institut s'engage dans une modernisation continue de ses méthodes de formation :

- **Intégration du numérique** : mise à disposition de supports pédagogiques numériques pour un apprentissage en autonomie et un suivi personnalisé, poursuite du déploiement des outils digitaux, blended-learning, réalité virtuelle et ludopédagogie pour enrichir les modalités d'apprentissage.
- **Accompagnement des équipes pédagogiques** : consolidation du rôle de l'ingénieur multimodal pour la conception de supports innovants et la formation des formateurs aux nouvelles technologies éducatives.
- **Mise à disposition de matériel informatique** : accès à une salles informatique équipée, prêt d'ordinateurs pour les apprenants ayant des besoins spécifiques.
- **Appropriation des outils numériques par les apprenants** : renforcement de l'accompagnement à l'utilisation des ressources e-learning pour en faire un levier efficace de consolidation des apprentissages.
- **Réalité virtuelle** : intégration de modules de formation utilisant la réalité virtuelle et augmentée.
- **Exploration de l'intelligence artificielle** : expérimentation et intégration progressive d'outils basés sur l'IA afin de développer l'esprit critique et la réflexion des apprenants face à ces nouvelles technologies.

D. Les objectifs globaux d'apprentissage et de professionnalisation de la formation infirmière :

- L1 :

ORIENTATIONS DE L1 : PROMOTION 2025/2028, ANNEE 2025/2026

La promotion 2025-2028 est composée de **80** étudiants, dont **75** issus de la sélection 2025 (soit 70 Parcoursup, 5 FPC) auxquels viennent s'ajouter **2** étudiants en situation de redoublement et **3** étudiants en réintégration.

La profession d'infirmier est un métier au service de l'Homme. Ainsi, l'équipe de formateurs s'appuie sur **des valeurs et conceptions humanistes** partagées en GHT. Soucieux d'accompagner de façon personnalisée l'étudiant, elle développe le partenariat avec les services de soins sous une responsabilité partagée dans le développement de ses compétences.

Pour nous, l'étudiant entrant en formation peut avoir différents profils : bachelier, promotion professionnelle et reconversion professionnelle, ce qui entraîne une hétérogénéité de la promotion à laquelle les formateurs doivent s'adapter. Le formateur est aussi conscient qu'il aura à apprendre le « métier d'étudiant ». En effet, selon Alain Coulon⁵, l'entrée dans l'enseignement supérieur constitue une période clé pour étudier les facteurs de réussite. Il précise 3 phases :

- Le temps de l'étrangeté : il découvre les règles de fonctionnement d'étudiant, et trouve ses nouveaux repères.
- Le temps de l'apprentissage : « *c'est une phase de familiarisation progressive aux institutions, une conformisation envers les codes locaux et le commencement du travail intellectuel.* »
- Le temps d'affiliation : l'étudiant sera capable d'identifier les contenus du travail et de maîtriser l'ensemble des règles.

Ainsi, l'étudiant en soins infirmiers est **un sujet adulte actif**, auteur et acteur **impliqué** dans sa formation pour construire lui-même ses propres modèles à partir de connaissances diverses. « *Il ne peut y avoir de formation dans la passivité ou le refus.* » (Braun, 1998, p. 60). Ceci implique de la part de l'étudiant un **investissement permanent** dans la formation professionnelle et la vie institutionnelle qui « *repose sur le désir qui le conduit à étudier, non seulement en vue d'acquérir des connaissances mais aussi de s'élever et d'affiner sa compréhension des situations singulières de soins où il interviendra en tant qu'infirmier(ère)* » (Eneau, 2005).

En première année, le formateur s'intéresse à la façon dont l'étudiant aborde sa propre formation, en l'invitant à :

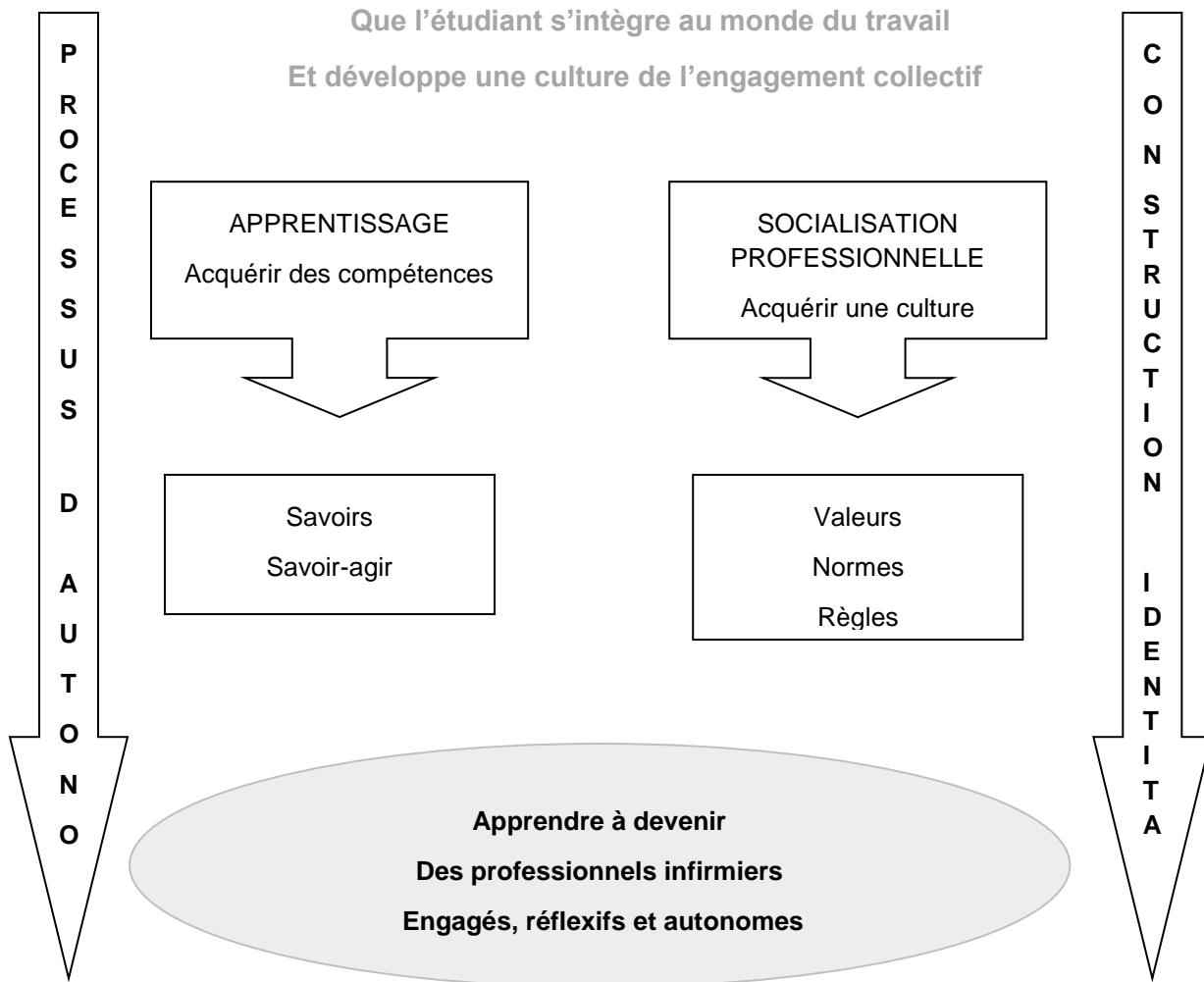
- Identifier ses ressources, ses manques, ses difficultés pour l'amener progressivement à une démarche d'autoévaluation ;
- Développer l'oser dire et l'apprendre à dire ;
- Eveiller et encourager le questionnement, la réflexivité et la pensée critique ;
- Construire et/ou enrichir sa conception et sa pratique de soignant.

⁵ COULON.A, Le métier d'étudiant. L'entrée dans la vie universitaire. Article de sociologie du travail. Volume 41 n°2. Presses universitaires de France, Paris, Collection « Politique d'aujourd'hui. 1997

L'axe majeur de la L1 sera de : Développer la réflexivité afin de s'autonomiser et être responsable en contexte professionnel.

FINALITE DE LA 1^{ère} ANNEE

- Développer chez l'étudiant un processus d'autonomisation en passant du milieu scolaire à la formation professionnelle ou d'un milieu professionnel à un statut d'étudiant.
- Favoriser l'évolution du sujet social dans un contexte de travail
- Favoriser l'évolution personnelle dans le contexte professionnel



L'ADULTE A BESOIN DE COMPRENDRE LA FINALITE DU PROJET PEDAGOGIQUE QUI EST PROPOSE AFIN D'Y ADHERER ET DE S'INVESTIR DANS LA FORMATION,

Il est nécessaire pour acquérir les compétences soignantes de développer des dispositions psychologiques et cognitives telles que :

La prise de parole ;

- Le passage à l'écrit ;
- La motivation ;
- La pertinence du questionnement ;
- L'abstraction.

D'autres habiletés telles que l'esprit d'analyse, de synthèse et de critique sont à assimiler et à développer.

Les objectifs :

I. ADOPTER UNE POSTURE D'APPRENTI AU CŒUR D'UN DISPOSITIF D'ALTERNANCE INTEGRATIVE

1) Apprendre à se connaître

- Identifier ses propres ressources et ses difficultés à l'apprentissage ;
- Identifier le rôle et l'influence des émotions dans l'apprentissage ;
- Enrichir ses ressources et travailler sur ses difficultés ;
- Acquérir des méthodes de travail ;
- Développer sa capacité à douter et se questionner ;
- Apprendre à s'autoévaluer.

2) Penser et agir : être auteur et acteur de son apprentissage (motivation et engagement)

- S'engager personnellement ;
- Clarifier ses motivations à être en formation ;
- S'informer et informer avec pertinence ;
- Argumenter ses choix ;
- Gérer les contraintes personnelles, professionnelles et institutionnelles ;
- Faire évoluer ses représentations ;
- Réfléchir et construire son projet professionnel.

3) Apprendre à travailler avec les autres (étudiants et professionnels)

- Echanger, écouter et partager ;
- Oser dire ;
- Prendre conscience des influences dans la dynamique de groupe ;
- Apprendre à négocier, à coopérer et se positionner dans un collectif ;

- Apprendre à collaborer (compromis, consensus, objectifs communs) ;
- Apprendre à être évalué par autrui.

II. ADOPTER UNE POSTURE CLINIQUE POUR PRENDRE SOIN DES PERSONNES

1) S'approprier des savoirs pour comprendre, agir et transférer : acquérir des compétences

- Etre dans une dynamique de questionnement et de recherche scientifique ;
- Mobiliser les connaissances **pour comprendre** les situations de soins ;
- **Agir** en mobilisant et en combinant des savoirs théoriques, pratiques et expérientiels ;
- Conceptualiser sa pratique **pour transférer**.

2) Acquérir un raisonnement clinique infirmier

- Développer un questionnement professionnel ;
- Analyser les situations de soins à l'aide d'outils théoriques ;
- Savoir agir en tenant compte de la personne soignée et du contexte organisationnel.

3) S'inscrire dans une relation singulière avec l'Autre

- Etre attentif à l'Autre avec bienveillance ;
- Reconnaître à la personne soignée sa place de sujet.

III. ACQUERIR DES MECANISMES DE SECURITE

1) Prévenir les risques psychosociaux

- Connaître et identifier les risques professionnels ;
- Mobiliser les connaissances (techniques de manutention, les protections contre les AES, les règles d'hygiène, les critères de soin ...) ;
- Connaître, reconnaître, comprendre et accepter ses émotions et celles des autres ;
- Apprendre à repérer les dysfonctionnements émotionnels et oser dire.

2) Prévenir les risques pour la personne soignée

- Connaître ses propres limites et identifier celles de la personne soignée ;
- S'autoriser à demander, c'est-à-dire renoncer à son infaillibilité et reconnaître les savoirs extérieurs : savoir se faire aider ;
- Dispenser des soins de qualité dans le respect de la réglementation et des règles de bonnes pratiques.

3) Prévenir les risques à propos des différentes situations sanitaires

- Comprendre les risques ;
- Acquérir les gestes barrières ;
- Agir en sécurité pour soi et pour les autres.

IV. ENCLENCHER LE PROCESSUS DE LA CONSTRUCTION DE L'IDENTITE PROFESSIONNELLE

- Connaitre, reconnaître, comprendre et accepter ses valeurs et celles des autres ;
- Faire **CO** évoluer nos représentations : l'étudiant, l'infirmier(e), l'Homme, la santé, la maladie, le soin, la personne soignée, l'entourage, les professionnels ;
- Intégrer les normes et règles professionnelles afin de se les approprier.

Une fois le processus d'autonomisation en passant du milieu scolaire à la formation professionnelle ou d'un milieu professionnel à un statut d'étudiant enclenché, l'étudiant poursuit son processus de professionnalisation vers le développement des compétences

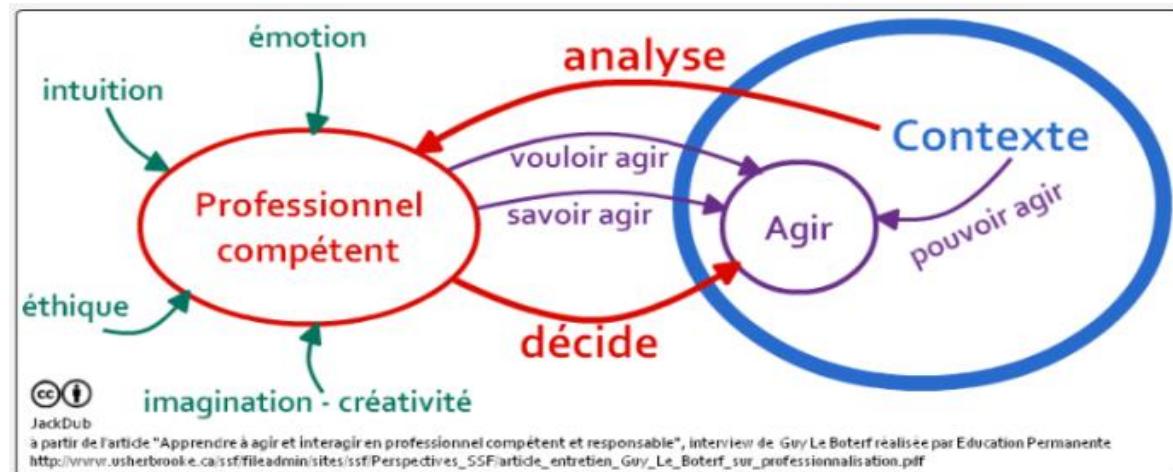
• L2

ORIENTATIONS DE L2 : PROMOTION 2024/2027, ANNEE 2025/2026

La promotion 2024-2027 est composée de **61** d'étudiants, dont **59** issus de la 1^{ère} année auxquels viennent s'ajouter **2** étudiantes en situation de redoublement.

*« La formation est structurée autour de l'étude de situations donnant aux étudiants l'occasion de travailler **3 paliers d'apprentissage** relatifs au développement des compétences:*

- *« Comprendre » : l'étudiant acquiert les savoirs et savoir-faire nécessaires à la compréhension des situations ;*
- *« Agir » : l'étudiant mobilise des savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action ;*
- *« Transférer » : l'étudiant conceptualise et acquiert la capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles. » (Recueil des principaux textes relatifs à la formation préparant au diplôme d'Etat et à l'exercice de la profession, 2022)*



Ce concept de compétence fait l'objet d'une attention particulière des cadres de santé formateurs. En effet la formation professionnelle infirmière se veut « par compétences », c'est pourquoi il est indispensable que les étudiants s'approprient ce concept.

Par conséquent, en 2^{ème} année l'accent sera mis sur le renforcement concernant l'utilisation d'outils pédagogiques favorisant cette appropriation tels que : les analyses de pratiques professionnelles, le portfolio, l'étude des liens entre activités infirmières et compétences mobilisées ou encore l'autoévaluation au regard de critères et d'indicateurs identifiés.

L'objectif est de permettre à l'étudiant d'**acquérir des savoirs conceptuels et théoriques** permettant de **comprendre les situations** de soins lui permettant d'**agir**, puis d'**être capable de s'autoévaluer**, de développer ses capacités pour envisager un réajustement de ses actions, et enfin, lui permettre de mettre à profit ces expériences et reconnaître ce qu'il pourra **transférer** dans d'autres situations de soins.

La 2^{ème} année s'appuie sur différents projets visant à développer les **compétences individuelles et collectives**, qui nécessitent une conceptualisation : analyses de pratiques professionnelles (APP), projets : de stage, de santé publique, d'éducation, d'encadrement, et encore dans la gestion des risques, éthique. Certaines thématiques complètent celles déjà impulsées en 1^{ère} année. La 2^{ème} année met davantage l'accent sur la **démarche projet** dans l'objectif d'intégrer la **pensée complexe** dans leur analyse des situations.

« La complexité (...) est l'art d'utiliser les informations qui surviennent dans l'action, de les intégrer, de formuler soudain des schémas d'action et d'être apte à rassembler le maximum de certitudes pour affronter l'incertain », selon Morin (1990).

Les objectifs :

I. Développer l'autonomie personnelle et collective

1) Etre acteur de sa formation

- S'autoévaluer
- Prendre des initiatives pertinentes en lien avec son niveau de compétence et les attendus
- S'engager dans la formation professionnelle : informer, s'informer
- Savoir anticiper les situations de travail et trouver des méthodes de travail adaptées notamment en lien avec la formation à distance

- Gérer les contraintes inhérentes à la formation professionnelle et au contexte sanitaire en respectant les Autres, les règles professionnelles, les règlements institutionnels, le règlement intérieur de l'IFSI et les horaires

2) S'inscrire dans une démarche collective

- Se positionner en tant que membre d'un groupe, autoriser la libre expression, reconnaître l'autre dans sa différence. Laisser une place à l'autre dans un collectif
- Savoir, pouvoir et vouloir aider l'autre
- Identifier les personnes ressources, être capable de les solliciter
- Permettre la régulation au sein du groupe et développer la négociation et la coordination
- Identifier et utiliser des outils de communication numériques entre étudiants et avec les formateurs

II. Développer des compétences professionnelles dans les différents domaines d'intervention de l'IDE

1) 1 Intégrer les trois paliers d'apprentissage : comprendre, agir, transférer

- Mobiliser les connaissances pour comprendre les situations et tisser des liens entre les théories et les pratiques pour agir
- Conceptualiser sa pratique pour transférer
- Etre dans une dynamique de questionnement et de recherche

2) Développer la démarche réflexive

- Développer un regard d'étonnement sur les situations vécues et se questionner
- Consolider les savoirs (connaissances théoriques, raisonnement clinique, savoirs procéduraux), apprendre et intégrer de nouveaux savoirs et les mobiliser en situations
- Donner du sens à sa pratique dans chaque situation, gérer des situations de plus en plus complexes et s'adapter aux situations nouvelles
- Faire des liens entre les différentes UE et les compétences, et entre la théorie et la pratique.

III. Accompagner la construction identitaire

1) Clarifier son projet professionnel et enrichir son référentiel de soignant :

- Prendre conscience de l'évolution de ses représentations
- Identifier ses valeurs personnelles et professionnelles et confronter son référentiel à celui des soignants, des étudiants et des formateurs
- S'étonner et se questionner afin de favoriser la démarche réflexive.

2) Développer une culture professionnelle

- Lire, faire des recherches sur des thèmes d'intérêt professionnel, échanger, se questionner et partager avec les professionnels et entre étudiant.

Une fois le processus d'autonomisation enclenché et les compétences individuelles et collectives développées, l'étudiant poursuit son processus de professionnalisation visant une posture professionnelle adaptée au monde du travail actuel.

- **L3**

ORIENTATIONS DE L3 : PROMOTION 2023/2026, ANNEE 2025/2026

Le nouveau groupe de 3ème année est constitué de :

- 51 étudiants issus de la 2ème année: Les étudiants développent leur autonomie personnelle et collective. En effet, une majorité d'entre-eux est rigoureuse, impliquée et gère les contraintes. Les étudiants tendent à s'autoréguler au bénéfice du "mieux vivre ensemble". Une dynamique professionnelle s'est installée pour de nombreux étudiants avec une montée en compétence significative en stage et en parallèle l'obtention de bons résultats théoriques. L'identité professionnelle est en construction avec une maturité professionnelle grandissante et des valeurs soignantes perceptibles telles que la solidarité et l'esprit d'équipe. Le raisonnement clinique est en cours d'acquisition, même si une progression est à noter, cette démarche intellectuelle sera à poursuivre. La troisième année de formation permettra de consolider les connaissances et poursuivre le développement de l'autonomie, du positionnement et du questionnement professionnel.

-8 étudiants en parcours complémentaire nécessitent un accompagnement personnalisé pour mener à terme leur formation.

La troisième année prépare l'étudiant à devenir un professionnel engagé, autonomes, cliniciens, privilégiant la réciprocité dans les relations interprofessionnelles.

Cela nécessite pour l'étudiant de 3^{ème} année de **s'engager** dans cette étape pré professionnelle et de **s'adapter rapidement** afin d'être un **professionnel de santé réflexif, responsable, autonome et compétent, affirmant une identité infirmière**.

« *C'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle et de mener des interventions seules et en équipe pluri professionnelle.*

L'étudiant apprend à reconnaître ses émotions et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose. Il se projette dans un avenir professionnel avec confiance et assurance, tout en maintenant sa capacité critique et de questionnement.

L'étudiant développe une éthique professionnelle lui permettant de prendre des décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité dans le champ de sa fonction.

Exercés au raisonnement clinique et à la réflexion critique, les professionnels formés sont compétents, capables d'intégrer plus rapidement de nouveaux savoirs et savent s'adapter à des situations variées. »⁶

Le processus de professionnalisation nécessite pour les étudiants de 3^{ème} année de stabiliser sa posture réflexive et sa pensée **complexe** sur les situations rencontrées. Ce qui implique

⁶ Annexe 3 de l'arrêté du 31 Juillet 2009.

de :

- **stabiliser les connaissances et en intégrer des nouvelles**
- **continuer à construire/consolider les compétences IDE**
- **formaliser leurs conceptions** de la personne soignée, des soins, de la santé, de l'infirmière, en tenant compte des différents champs d'analyse par la clarification de leur référentiel soignant et des concepts relatifs aux sciences médicales et humaines et en faire émerger de nouvelles pour agir efficacement,
- **continuer à faire évoluer leurs représentations** selon les situations de soins et de travail rencontrées,
- **se positionner dans une démarche éthique** par la capacité à argumenter leur réflexion en s'appuyant sur leurs valeurs infirmières.
- s'inscrire dans une démarche qualité**

Cette année vise aussi à affirmer une identité professionnelle et à clarifier son projet professionnel

Les objectifs :

I. DEVELOPPER DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES pour savoir agir en situation⁷

1) S'adapter aux situations complexes de travail : développer des compétences organisationnelles

S'intégrer à l'organisation du service :

- Identifier les missions du service
- Identifier et prendre en compte le champ d'intervention spécifique des différents acteurs au cours du parcours de soin de la personne
- Repérer les pratiques du service en tenant compte du champ de compétences de chaque acteur

Tenir compte du contexte institutionnel : ressources humaines et matérielles, conditions de travail, organisation, modes de communication interpersonnelles, contraintes organisationnelles

2) S'adapter aux situations complexes de soins : acquérir des capacités cognitives, procédurales (savoir-faire) et relationnelles pour développer

⁷ LE BOTERF Guy, *Construire des compétences individuelles et collectives*

les 10 compétences infirmières à savoir :

- Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
- Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
- Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
- Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
- Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs
- Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
- Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
- Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
- Organiser et coordonner des interventions soignantes
- Informer et former des professionnels et des personnes en formation⁸

3) Donner des garanties professionnelles en portant un regard réflexif sur son apprentissage :

- S'auto évaluer : valoriser ses réussites, identifier ses axes de progression, réajuster
- Se questionner : réinterroger ses évidences, analyser ses pratiques, se remettre en question, actualiser ses connaissances

II. S'INSCRIRE DANS UNE DYNAMIQUE DE FUTUR PROFESSIONNEL

1) Affirmer sa posture professionnelle :

- Développer un esprit critique et une démarche compréhensive : concevoir un travail de recherche en soins infirmier tout en le situant dans un contexte professionnel
- Prendre soin des personnes soignées : au sens de « *l'Humain au centre des préoccupations soignantes* ». Porter attention à l'autre, développer la démarche compréhensive, reconnaître à la personne sa place de sujet, concevoir et mettre en œuvre des projets de soins.
- Nourrir son référentiel d'infirmier et poursuivre la construction de son identité professionnelle
- Réfléchir et décider en prenant en compte le contexte : questionner et analyser sa pratique professionnelle et plus spécifiquement dans les situations des personnes soignées en fin de vie et en soins palliatifs.

2) Développer le sens institutionnel :

- Prendre conscience de la dimension institutionnelle dans une organisation : identifier les missions et les valeurs de l'institution, repérer le fonctionnement institutionnel :

⁸ Référentiel de compétences ; arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier

statut, pouvoir, autorité, en lien avec la politique nationale de santé.

- Prendre conscience de sa place en tant qu'acteur : se situer dans l'organigramme, repérer sa place d'acteur dans le projet d'établissement

3) S'impliquer en tant qu'acteur :

- Participer aux différents projets
- S'inscrire dans la démarche qualité

E. La stratégie d'analyse des besoins de l'apprentis en lien avec les attentes des employeurs et ou financeurs concernés

L'institut de formation collabore avec les ARS et les établissements de santé.

L'évolution des pratiques de soins, les mutations du système de santé et les attentes des employeurs nécessite une adaptation continue de la formation en soins infirmiers et aides-soignants. Dans une approche collaborative, l'objectif est de prendre en compte les évolutions technologiques et réglementaires et de former des professionnels compétents et aptes à répondre aux exigences du terrain dès leur entrée dans la vie professionnelle.

Ainsi le projet pédagogique s'appuie sur une démarche innovante et évolutive en adéquation avec le projet de soin du GHT Aisne Nord Haute somme et en y intégrant une stratégie d'analyse des besoins des employeurs afin d'adapter en permanence la formation aux réalités de terrain.

Le recueil et l'analyse des attentes des employeurs est une étape incontournable. Ce recueil s'effectue de manière formelle au cours d'une réunion annuelle organisée avec les partenaires de stage (futurs employeurs) et par la mise en place d'une enquête annuelle auprès des employeurs. De façon informelle, ce recueil s'effectue aussi à travers les échanges avec les différents professionnels de santé au cours des suivis de stage.

Une enquête à destination des nouveaux diplômés permet à l'institut de suivre l'insertion des professionnels mais aussi d'avoir leurs retours en terme de besoin en formation.

Une évaluation continue des contenus pédagogiques se fait à travers l'analyse des retours d'expérience des formateurs au décours des rencontres avec les tuteurs et maîtres de stage lors des suivis de stage.

Une veille sur les évolutions du métier permet un suivi des évolutions réglementaires, des innovations technologiques et des bonnes pratiques afin d'adapter en permanence les enseignements.

Tout en respectant le référentiel de formation, les données recueillies permettent d'ajuster les contenus théoriques et ou pratiques, de renforcer des compétences spécifiques et de mettre en place des accompagnements complémentaires.

Face au profil hétérogène de nos apprenants, l'objectif est d'identifier les besoins spécifiques des apprenants pour optimiser leur parcours de formation afin de répondre aux attentes des employeurs. Le recueil des besoins des apprenants s'effectue dès leur entrée en formation mais aussi tout au long de leur parcours de formation.

F. Le projet d'accueil, d'intégration et d'accompagnement des apprentis en situation de handicap

L'écriture de la politique d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de handicap a permis d'affirmer l'engagement de l'institut de formation pour l'inclusion des personnes en situation de handicap. L'institut de formation de Chauny a élaboré et inscrit l'accessibilité au cœur de sa politique d'égalité des chances. Notre ambition est d'accompagner dans la formation les personnes en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant en rendant l'environnement et la pédagogie accessible à tous.

Notre objectif est d'inclure au maximum le dispositif de formation des personnes en situation de handicap dans le dispositif de formation de l'institut pour éviter toute discrimination.

Elle s'appuie sur les valeurs définies par le projet pédagogique du Groupement Hospitalier du Territoire à savoir :

- Le respect de soi, de l'autre et de son environnement
- L'altérité
- L'authenticité et l'honnêteté
- La bienveillance
- Le sens du travail en équipe.

Le dispositif de formation s'appuie sur :

- L'éducabilité de la personne
- La capacité de l'étudiant à identifier ses ressources, ses manques, ses difficultés pour l'amener progressivement à une démarche d'autoévaluation. Les formateurs les y aident. Leurs méthodes pédagogiques visent à favoriser les situations de questionnement, d'analyse des pratiques, de verbalisation par l'apprenant lui-même pour lui permettre de développer l'autonomie nécessaire afin qu'il s'adapte aux différentes situations rencontrées.

L'apprenant en situation de handicap est au cœur du dispositif. C'est lui qui déclenche le processus d'accompagnement le concernant en faisant état auprès de l'institut de formation de sa situation. Il joue un rôle déterminant dans l'élaboration, la mise en œuvre et la réussite de son projet d'étude ainsi que dans l'expression de ses besoins en matière de compensation au handicap.

Le cadre réglementaire

Sur la base des référentiels de formation IDE⁹ et AS¹⁰, l'institut s'engage à respecter les textes réglementaires pour que la personne en situation de handicap puisse accéder aux mêmes droits que toute autre personne. Dans le cadre de la formation la personne doit pouvoir bénéficier d'adaptation et d'aménagements.

Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, réaffirme le principe de l'accessibilité à tous pour tout, elle instaure l'émergence ou l'affirmation des notions d'inclusion dans la vie sociale, de compensation du handicap dans l'environnement de la personne et de soutien à l'autonomie.

- ☞ Accessibilité au bâtiment (entrée, circulation et utilisation des équipements)
- ☞ Accessibilité à l'information et la communication
- ☞ Accessibilité aux prestations et formations

Le décret n°2006-555 du 17 mai 2006 relatif à l'accessibilité généralisée aux personnes handicapées instaure un principe d'accessibilité universelle des bâtiments, c'est-à-dire prenant en compte toutes les situations de handicap, dans leur diversité (sensoriel, physique,

⁹ Arrêté du 31 juillet 2009 modifié

¹⁰ Arrêté du 22 octobre 2005 modifié

mental, etc.), afin de permettre aux personnes d'exercer les actes de la vie quotidienne et de participer à la vie sociale. Les principes de non-discrimination et d'accessibilité sont appliqués à la formation : les organismes de formation doivent « tenir compte des contraintes particulières des personnes handicapées ou présentant un trouble invalidant » et adapter les formations dispensées.

Décret n° 2005 – 1617 du 21 décembre 2005 relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap afin de garantir l'égalité des chances avec les autres candidats.

Décret n° 2006 – 26 du 9 janvier 2006 relatif à la formation professionnelle des personnes handicapées ou présentant un trouble de santé invalidant, qui précise les modalités d'accès à l'ensemble des actions de formation en matière d'accueil, de durée adaptée et en termes de modalités de validation de la formation

Arrêté du 23 janvier 2020 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier portant sur l'aménagement de la formation en vue de compenser le handicap du candidat.

Les axes stratégiques

Cette politique se décline en quatre axes :

1) Sensibilisation et communication autour du handicap :

Le référent handicap est nommé par le directeur de l'institut. Il travaille de concert avec la direction, le personnel administratif et pédagogique et reste un interlocuteur privilégié pour les étudiants/élèves en situation de handicap. Il met en œuvre une communication interne et externe sur les informations de la personne en situation de handicap. Des actions de formation peuvent être organisées.

2) Développement de l'Accessibilité

L'accès à la formation est soumis à la production, au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un certificat établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession. L'institut s'engage à assurer la formation en mettant en œuvre les aménagements nécessaires à leur situation dans l'organisation, le déroulement et l'accompagnement de leurs études, si besoin et selon la situation de l'ESI/EAS.

3) Renforcement du repérage précoce et l'accompagnement personnalisé :

Les futurs apprenants peuvent signaler leur handicap au moment de leur sélection et pourront bénéficier d'aménagement en vue de compenser le handicap.

L'institut de formation s'engage comme pour l'ensemble des apprenants à individualiser les parcours de formation et de mettre en œuvre des mesures d'accompagnement adaptées pour ces jeunes adultes aux besoins spécifiques en vue de compenser le handicap.

4) Renforcement du travail collaboratif en interne et avec les réseaux partenaires :

Afin de favoriser les transmissions utiles à l'accompagnement et l'évaluation du parcours de l'étudiant/élève une traçabilité est effectuée et les réseaux partenaires seront identifiés.

Cette démarche repose sur :

- **Adaptation des modalités pédagogiques** : mise en place d'outils et supports adaptés, aménagements spécifiques lors des évaluations et accompagnement par un référent handicap.
- **Accompagnement individualisé** : mise en place d'un suivi spécifique avec des entretiens réguliers pour évaluer les besoins et adapter le parcours de formation.
- **Accessibilité des locaux et ressources numériques** : mise aux normes des infrastructures, accessibilité des plateformes numériques et des supports pédagogiques adaptés aux différents types de handicaps.
- **Sensibilisation et formation des formateurs et tuteurs** : actions de sensibilisation et formation continue afin d'améliorer l'accompagnement des apprentis en situation de handicap.

G. L'individualisation des parcours et la stratégie de prévention de rupture des parcours

1. Individualisation des parcours

Chaque apprenant arrive en formation avec un parcours, une expérience et des besoins spécifiques. L'individualisation de parcours de formation permet d'adapter l'accompagnement au besoin de l'apprenant afin de favoriser sa réussite.

Le recueil des besoins des apprenants s'effectue dès leur entrée en formation par une étude de leur profil d'apprentissage mais aussi d'une évaluation des acquis. Un entretien avec le référent de suivi pédagogique permet de cibler les besoins en terme d'accompagnement.

Pour les étudiants infirmiers, les profils étant hétérogène après avis de la section compétente pour le traitement des situations individuelles des élèves, les parcours pédagogiques peuvent être adaptés par une reconnaissance des acquis et/ou une possibilité d'accélérer ou d'aménager certains parcours.

Pour les élèves Aides-soignants, la réalisation de temps d'Accompagnement Pédagogique Individualisé(API) permet un accompagnement ciblé.

Ce suivi soutenu permet de repérer les difficultés en amont et de mettre en œuvre des solutions adaptées afin d'éviter toute rupture de parcours. L'aide à la réussite repose sur plusieurs dispositifs visant à soutenir les apprenants dans leur parcours. Les **Travaux Pratiques Guidés (TPG)** permettent une mise en situation concrète des compétences, avec un accompagnement spécifique pour chaque étudiant. En complément, un **accompagnement individuel** est mis en place pour les apprenants qui nécessitent un suivi personnalisé, tout en favorisant des **guidages collectifs** pour renforcer l'entraide et la dynamique de groupe.

Pour évaluer et renforcer les acquisitions des connaissances et des compétences, nous utilisons des outils modernes tels que **Kahoot** pour des quiz interactifs et **des plateformes numériques** permettant un apprentissage flexible et autonome. Le **portfolio de compétences** permet à l'apprenant de suivre ses progrès, de répertorier ses réussites et de prendre conscience de ses points à améliorer. Des apports méthodologiques sont également fournis dans les domaines de l'expression orale et écrite, ainsi que dans l'analyse et la gestion

de l'information, afin de renforcer la capacité d'analyse critique et la communication professionnelle.

Cette approche intégrée permet d'optimiser la réussite de chaque étudiant en lui offrant un soutien constant, ciblé et diversifié, en lien avec ses besoins personnels et les attentes professionnelles du secteur.

Pour les apprenants en difficulté, les suivis pédagogiques sont renforcés et des accompagnements individuels ou collectifs peuvent être proposés (accompagnement méthodologique, calcul de dose, démarche de soins, compléments théoriques...).

Un référent de stage est nommé et assure le suivi des apprenants en collaboration avec les professionnels de santé.

Ce suivi est renforcé si l'apprenant présente des difficultés.

Des bilans individuels et collectifs sont effectués de manière régulière avec les apprenants sur les difficultés rencontrées et attentes en matière d'apprentissage.

Cette politique d'accompagnement individualisé portée par des valeurs de bienveillance et de respect participe à la construction, tout au long de la formation, de l'identité professionnelle des apprenants. En prenant en compte l'apprenant avant tout comme un individu singulier avec des besoins et désirs uniques, nous espérons lui transmettre cette notion de responsabilité face à autrui afin qu'il devienne un futur professionnel porté par le souci de l'autre et de la personne soignée.

2. La prévention des ruptures

Une démarche au quotidien

Les conceptions de bienveillance et de sollicitude, de respect de l'autre et de confiance induisent une posture spécifique. Qu'il s'agisse des formateurs ou de l'ensemble de l'équipe de l'institut, la relation à l'autre et sa considération sont au centre du dispositif de formation. Les valeurs d'écoute, d'attention, de considération et d'éducabilité permettent à l'ensemble de l'équipe d'accompagner au mieux les apprenants.

Chaque apprenant est encadré par un référent pédagogique, disponible et compréhensif. Les membres de l'équipe administrative sont également à l'écoute des apprenants. Ils tissent tout au long de la formation, une relation de confiance en les guidant dans leurs démarches administratives, en recueillant leurs préoccupations et leurs difficultés rencontrées au quotidien et agissent au mieux pour favoriser leur intégration au sein de l'institut et du dispositif de formation. Ils peuvent accompagner les apprenants dans leurs demandes d'aides financières. L'ingénieur multimodal et la documentaliste peuvent être sollicitées pour renforcer des compétences nécessaires comme l'utilisation des outils numériques, la méthodologie de recherche en soins, etc.

L'ensemble de l'équipe accompagne les apprenants dans leur quotidien, en prenant en compte les difficultés rencontrées, les questions et les doutes. Chacun, selon son domaine de compétences, dans une volonté d'accompagnement global, éducatif et socio-professionnel tente d'amener les apprenants à trouver par eux-mêmes, des réponses et des solutions. L'ensemble de cette démarche et son articulation entre les différents acteurs, pédagogiques et administratifs favorisent l'engagement de l'apprenant et permet d'identifier au plus tôt les signes annonciateurs d'une rupture de parcours.

3. Dispositifs de prévention

Notre démarche d'accompagnement favorise l'appréhension et l'anticipation de facteurs de ruptures de parcours. Afin de lutter contre les abandons et de renforcer l'engagement de l'apprenant nous mettons en place des dispositifs d'ordre pédagogique et psycho-sociale. Notre première intention est de faire remarquer à l'apprenant que nous avons observé un changement afin de le sensibiliser sur une éventuelle problématique de parcours (absence injustifiée, comportement inadapté, résultats en baisse...)

En fonction de la situation, différentes postures et dispositifs sont alors enclenchés :

- Un échange informel afin de recueillir le point de vue de l'apprenant et lui rappeler notre disponibilité si besoin est.
- Mails du formateur référent pour notifier des absences injustifiées avec relance si nécessaire.
- Une prise de rendez-vous avec le référent de suivi pédagogique au plus tôt si nécessaire.
- Si l'étudiant rencontre des difficultés dans l'apprentissage ou des résultats insatisfaisants, un accompagnement pédagogique renforcé et individualisé est proposé
- Si l'étudiant rencontre des difficultés personnelles, il peut rencontrer la psychologue ou l'assistante sociale de l'établissement.
- Chaque apprenant qui souhaite interrompre sa formation est rencontré par l'équipe de direction afin de faire le point sur sa situation.

Afin de susciter l'intérêt des apprenants et d'adapter la formation aux différents profils d'apprentissage l'institut développe différentes méthodes pédagogiques (numérique, ludopédagogie...). L'institut souhaite développer le dispositif centré sur une méthode pédagogique expérientielle et la création de l'espace de simulation en santé prévue pour 2026 permettra de mettre en place cette révolution immersive transformant les apprenants en véritables acteurs de leur formation. L'objectif est aussi de pouvoir accompagner en pratique et de manière individuelle les apprenants qui rencontreraient des difficultés en stage.

L'institut souhaite renforcer le développement des méthodes pédagogiques innovantes et l'usage du numérique mais aussi de renforcer l'accompagnement méthodologique (apprendre à apprendre) par des professionnels spécialisés.

Les actions en liens avec la qualité de vie des apprenants par une meilleure gestion de leur stress permettent aussi de lutter contre les ruptures de parcours.

Aujourd'hui l'objectif est de renforcer ce dispositif de prévention en intégrant le développement des compétences psycho-sociales dans le dispositif de formation avec la mise en place d'ateliers pour développer:

- Compétences cognitives : « avoir conscience de soi, capacité de maîtrise de soi, prendre des décisions constructives »,
- Compétences émotionnelles : avoir conscience de ses émotions et de son stress, réguler ses émotions et gérer son stress, atelier théâtre, atelier sophrologie, atelier technique de respiration...
- Compétences sociales : communiquer de façon constructive, développer des relations constructives, et résoudre des difficultés.

H. Planification de l'alternance

FORMATION INFIRMIERE

I. Dispositifs prévisionnels d'évaluation

Semestre 1

TABLEAU PREVISIONNEL DES EVALUATIONS : SEMESTRE 1 : 30 ECTS

UE et intitulé	COMPETENCE et intitulé	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION	ECTS	Validation session impaire	Validation session paire
UE 1.1 Psychologie, sociologie, anthropologie	C 6 : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins	Travail écrit groupal à partir d'un extrait de livre avec repérage des concepts utilisés par l'auteur. Sur table	Justesse dans le repérage des concepts. Surveillance sans Wifi	3 ECTS <i>compensation avec UE 1.3</i>	Temps de préparation à présence obligatoire : Le 22 janvier 2026 de 8h30 à 11h30 Dépôt du dossier au bureau L1 le 22 janvier à 12h00 heure butoire	Remédiation le 13/02 Session paire le mercredi 18 février de 13h30 à 16h30. Dépôt du dossier au bureau L1 le 18 février à 17h00 heure butoire
UE 1.3 S1 Législation, éthique, déontologie	C 7 : Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle	Evaluation écrite.	Exactitude des connaissances, Justesse dans l'utilisation des notions	2 ECTS <i>compensation avec UE 1.1</i>	Validation sur table le 8 janvier 2026 de 8h30 à 11h	Remédiation le 23/01 Session paire le mercredi 4/02 de 13h30 à 15h
UE 2.1 Biologie fondamentale	C 4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique.	Evaluation écrite de connaissances.	Exactitude des connaissances	1 ECTS <i>compensation avec UE 2.2</i>	Validation sur table le Le 14 octobre 2025 de 08h30 à 10h00	Remédiation le 2/03 Session paire le 5/03 de 8h30 à 10h

UE 2.2 Cycles de la vie et grandes fonctions	C 4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique	Evaluation écrite de connaissances.	Exactitude des connaissances	3 ECTS <i>compensation avec UE 2.1</i>	Validation sur table le Le 29 janvier 2026 de 08h30 à 11h00	Remédiation le 2/03 Session paire le 20/03 de 13h30 à 16h
UE 2.4 Processus traumatiques	C 4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique	Evaluation écrite de connaissances.	Exactitude des connaissances	2 ECTS	Validation sur table le Le 16/01/2026 de 8h30 à 16h30	Remédiation le 13/02 Session paire le 19/02 de 14h30 à 16h
UE 2.10 Infectiologie, hygiène	C 3 : Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens	Travail écrit individuel d'analyse d'une situation rencontrée en stage.	Identification des règles d'hygiène, pertinence de l'argumentation dans leur identification	2 ECTS <i>compensation avec UE 2.11</i>	Description d'une situation vécue en stage (du 20/10/25 au 21/11/25) Dépôt des travaux au bureau L1 le 28 novembre 2025 à 12h30 heure butoir	Remédiation le 11/02 Dépôt des travaux au bureau L1 le 23/03 à 17h00 heure butoir
UE 2.11 Pharmacologie et thérapeutiques	C 4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique	Evaluation écrite de connaissances.	Exactitude des connaissances	2 ECTS <i>compensation avec UE 2.10</i>	Validation sur table Le 18 décembre 2025 de 8h30 à 10h30	Remédiation le 23/01 Session paire le mercredi 11/02 de 13h30 à 15h30
UE 3.1 Raisonnement et démarche clinique infirmière	C 1 : Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier	Travail écrit d'analyse d'une situation clinique réalisée en groupe restreint de 4 à 6 étudiants. Sur table	Pertinence de l'analyse, Clarté de la présentation Surveillance sans la wifi	2 ECTS	Le 27 janvier 2026 de 08h30 à 12h30	Remédiation CMPO le 24/03 de 8h30 à 12h30 Session paire le 31/03 de 8h30 à 12h30

UE 4.1 Soins de confort et de bien-être	C 3 : Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens	Travail oral de réflexion à partir d'un témoignage (film) autour des notions de dépendance, intimité, pudeur...	Compréhension des éléments clés du film. Mobilisation des valeurs et des concepts dans la réflexion	2 ECTS	Visionnage du film le 11 décembre 2025 après-midi. Appel à 13h45. Oraux les 15 matin et 16 décembre 2025 la journée 2025 selon convocation.	Remédiation le 7/01 Session paire visionnage le 7/01 Oral le 14/01 selon convocation
UE 5.1 Accompagnement de la personne dans la réalisation de ses soins quotidiens	C 3 : Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens	Travail écrit d'analyse d'une situation clinique réalisée en groupe restreint de 4 à 6 étudiants. Sur table	Pertinence dans l'utilisation des connaissances et des concepts. Surveillance sans wifi	2 ECTS	Le 27 janvier 2026 de 13h30 à 17h00	Remédiation CMPO le 24/03 de 8h30 à 12h30 Session paire le 31/03 de 13h30 à 17h00
UE 6.1 Méthodes de Travail	Prérequis : prise de notes, méthode de travail dont analyse, synthèse, argumentation	Réalisation d'une fiche de lecture en traitement de texte.	Rédaction individuelle d'une fiche de lecture issue d'un article de revue ou chapitre d'ouvrage	2 ECTS	Dépôt des travaux au bureau L1 le 17 octobre 2025 à 17h00 heure butoir	Remédiation le 12/11 Dépôt des travaux au bureau L1 le 24/11 à 17h00 heure butoir
UE 6.2 Anglais		S1 : présence et participation active	Réalisation du travail demandé sur E-learning Justesse du vocabulaire	2 ECTS	2 quizz sur les temps impartis et temps de connexion réguliers	Quizz supplémentaire pour tout ESI n'ayant fait l'un des 2 quizz sur le temps imparti

UE 5.8 : Stage professionnel	- analyse des activités rencontrées en stage et inscrites sur le portfolio - validation de la capacité technique de réalisation des actes liés au stage effectué.	- mise en œuvre et validation des éléments de compétences requises dans une ou plusieurs situations	Présence au minimum à 80% du temps	5 ECTS	Stage du 20/10/25 au 21/11/25	Stage de rattrapage au mois de juillet 2025
---	--	---	---	---------------	--------------------------------------	--

Semestre 2

UE et intitulé	COMPETENCE et intitulé	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION	ECTS	Dates et horaires session impaire	Dates et horaires session paire
UE 1.1. S2 : Psychologie, sociologie, anthropologie 25 heures CM 10 heures TD	C 6 : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins	Travail écrit groupal d'analyse de situation avec mobilisation des concepts	Pertinence de l'analyse. Pertinence dans l'utilisation des concepts	2 ECTS COMP UE 1.2	Le 10/04/2025 de 8H30 à 12H00	Le 01/07/26 de 8H30 à 12h
UE 1.2 S2 : Santé publique et économie de la santé 20 heures CM 15 heures TD	C 5 : Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs	Evaluation écrite de connaissances.	Exactitude des connaissances.	2 ECTS COMP UE 1.1	Le 12/06/26 de 13H30 à 15H00	Le 2/07/26 de 8H30 à 10H00
UE 2.3 S2 : Santé, maladie, handicap, accidents de la vie 20 heures CM 10 heures TD	C 1 : Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier	Evaluation écrite de connaissances.	Exactitude des connaissances, Utilisation des concepts.	2 ECTS	Le 30/04/2026 de 8h30 à 10h00	Le 17/06 de 13h30 à 15h00
UE 2.6. S2 : Processus psychopathologiques 30 heures CM 10 heures TD	C 4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique	Evaluation écrite de connaissances.	Exactitude des connaissances.	2 ECTS	Le 22 juin 2026 de 8h30 à 10H00	Le 02/07/2025 à 15H à 17H

<p>UE 3.1. S2 : Raisonnement et démarche clinique infirmière</p>	<p>C 1 : Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier</p>	<p>Evaluation orale individuelle avec présentation d'analyse de situation clinique.</p> <p>Validation couplée avec UE 3.2</p>	<p>Pertinence du questionnement, Cohérence entre les informations recueillies et le raisonnement clinique utilisé, Cohérence entre les hypothèses inventoriées et l'analyse, Qualité de l'argumentation, Exactitude des connaissances mobilisées</p>	<p>2 ECTS COMP UE 3.2</p>	<p>Stage S2p2 SEMAINE 22</p>	<p>Stage S2p2 SEMAINE 24</p>
<p>UE 3.2.S.2 : Projet de soins infirmiers</p>	<p>C 2 : Concevoir et conduire un projet de soins infirmier</p>	<p>Evaluation orale individuelle avec présentation d'analyse de situation clinique.</p> <p>Validation couplée avec UE 3.1</p>	<p>Cohérence du processus d'élaboration du projet avec les éléments de la situation et le raisonnement clinique, Pertinence du contenu du projet et de la planification en soins, Prise en compte de la pluri professionnalité dans le projet de soins</p>	<p>1 ECTS COMP UE 3.1</p>		
<p>UE 4.2. S2 : Soins relationnels 3 heures CM 15 heures TD</p>	<p>C6 : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins</p>	<p>Travail oral groupal de réflexion avec utilisation des concepts.</p>	<p>Compréhension des dimensions et des indicateurs des concepts.</p>	<p>1 ECTS</p>	<p>Le 07/04/26 sur la journée Selon convocation Remédiation 23/04/25</p>	<p>Semaine 18 Selon convocation</p>
<p>UE 4.3. S2 : Soins d'urgence</p>	<p>C 4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique</p>	<p>Participation aux 3 jours réservés à la formation GSU</p>	<p>Etre capable de réaliser des soins d'urgence au cours d'au moins 2 mises en situation seul ou en équipe Présence à la totalité de la formation</p>	<p>1 ECTS</p>	<p>Convocation GSU stage</p>	<p>Convocation GSU stage</p>

UE 4.4. S2 : Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical 7 heures CM 23 heures TD	C 4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique	Calculs de doses appliqués en situation simulée. Epreuve individuelle	Rigueur du raisonnement dans le calcul, Exactitude dans les résultats, Habileté, dextérité, Respect hygiène, asepsie, ergonomie.	2 ECTS	Session impaire : 25/26/06/2025 selon convocation	Session paire : 02/07/2026 de 13h00 à 17h00
UE 4.5. S2 : Soins infirmiers et gestion des risques 10 heures CM 10 heures TD	C 7 : Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle	Evaluation écrite de connaissances. Travail individuel sur table	Justesse dans la compréhension des risques et/ou des dangers. Pertinence dans l'argumentation des mesures à prendre en fonction des risques encourus.	1 ECTS	12/02/2026 de 8h30 à 9h30	25/03/2025 de 14h00 à 15h00
UE 5.2.S.2 Evaluation d'une situation clinique	C 1 : Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier	Evaluation orale individuelle avec présentation d'analyse de situation clinique.	Pertinence et cohérence des informations recherchées, Pertinence dans l'analyse de la situation, Cohérence dans le raisonnement, Pertinence du diagnostic de la situation.	2 ECTS	29 et 30/06 2026 Selon convocation	03/07/26 Selon convocation
UE 6.2 Anglais		S2 : présence et participation active	Communiquer en anglais dans le domaine de la santé et des soins.	2 ECTS	Selon dispositif E-learning	Selon dispositif E-learning
UE 5.8 : Stage professionnel		Art 56 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié en août 2011 et relatif au diplôme d'Etat infirmier		10 ECTS		

Semestre 3

DISPOSITIF PREVISIONNEL D'EVALUATIONS THEORIQUES ET CLINIQUES : SEMESTRE 3

UE et intitulé et semestre	COMPETENCE et intitulé	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION	ECTS	Date des évaluations session impaire	Date de remédiation	Date des évaluations session paire
UE 1-2 S3 : Santé publique et économie de la santé	C5 Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs	Présentation écrite d'une enquête en santé publique. En groupe restreint.	Cohérence dans l'utilisation de la démarche de santé publique, Fiabilité des informations traitées, Justesse de l'identification des besoins de santé	3 ECTS	Rendu dossier écrit le : 30 janvier 2026 à 12h00 Dossier écrit de 5 à 10 pages	09/02/26	Rendu dossier écrit le : 06 mars 2025 à 12h00 Dossier écrit de 5 à 10 pages
UE 2-5 S3 : Processus inflammatoires et infectieux	C4 Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique	Évaluation écrite de connaissances	Exactitude des connaissances	2 ECTS	Vendredi 28 novembre 2025 De 09h00 à 11h00 Écrit individuel Durée : 2 heures	04/02/26	Mercredi 04 février 2026 De 14h00 à 16h00 Écrit individuel Durée : 2 heures
UE 2-8 S3 : Processus obstructifs	C4 Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique	Évaluation écrite de connaissances	Exactitude des connaissances	2 ECTS	Mercredi 28 janvier 2026 De 14h00 à 16h00 Écrit individuel Durée : 2 heures	23/02/26	Mercredi 25 février 2026 De 14h00 à 16h00 Écrit individuel Durée : 2 heures

UE 2-11 S3 : Pharmacologie et thérapeutiques	C4 Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique	Évaluation écrite de connaissances	Exactitude des connaissances	1 ECTS	Mardi 20 janvier 2026 De 09h00 à 11h00 Écrit individuel Durée : 2 heures	04/02/26	Vendredi 06 février De 13h00 à 15h00 Écrit individuel Durée : 2 heures
UE 3-2 S3 : Projet de soins infirmiers	C2 Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers	Élaboration d'un projet de soins avec recherche d'éléments de négociation réalisé en groupe restreint.	Pertinence dans l'utilisation des outils. Prise en compte du contexte pluri-professionnel, Pertinence dans la présentation des éléments de négociation, rigueur dans les éléments de traçabilité du projet.	1 ECTS Comp. avec UE 3.3.S3	Mercredi 21 janvier 2026 De 8h00 à 12h00 Écrit groupal couplé avec l'UE 3.3 Durée : 4 heures	10/02/26	Mercredi 11 février 2026 De 13h00 à 17h00 Écrit groupal couplé avec l'UE 3.3 Durée : 4 heures
UE 3-3 S3 : Rôles infirmiers, organisation du travail et interprofessionnelle	C9 Organiser et coordonner des interventions soignantes	Travail de groupe présentant des interventions interdisciplinaires dans le cadre du projet de soin.	Identification du champ d'intervention des différents acteurs dans le projet de soin.	1 ECTS Comp. avec UE 3.2.S3	Mercredi 21 janvier 2026 De 14h00 à 16h00 Écrit groupal couplé Avec l'UE 3.2 Durée : 2 heures	10/02/26	Mercredi 18 février 2026 De 14h00 à 16h00 Écrit groupal couplé Avec l'UE 3.2 Durée : 2 heures

UE 4-2 S3 : Soins relationnels	C6 Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins	Mise en situation d'entretien lors des TD	Implication lors des TD. Pertinence et cohérence au cours de la réalisation d'un entretien infirmier.	2 ECTS Comp. avec UE 4.6. S3	Les différents temps de TD 2, 4, 7, 8, 9,10. Horaires : selon convocation Durée : selon les organisations.	23/02/26	Réajustement du TD 10 Horaires : selon convocation Durée : selon les organisations.
UE 4-6 S3 : Soins éducatifs et préventifs	C5 Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs	Travail écrit individuel d'analyse d'une démarche d'éducation et utilisation des concepts.	Pertinence dans l'utilisation des concepts Qualité de l'analyse.	2 ECTS Comp. avec UE 4.2. S3	Jeudi 22 janvier 2026 De 14h00 à 17h00 Écrit individuel Durée : 3h	16/02/26	Vendredi 20 février 2026 De 9h00 à 12h00 Écrit individuel Durée : 3h
UE 5-3 S3 : (intégration) : Communication et conduite de projet	C2 Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers C6 Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins	Travail oral individuel d'élaboration d'un projet de soins	Pertinence dans la prise en compte des éléments du contexte dont la situation relationnelle. Cohérence dans la hiérarchie des actions à mener Détermination des éléments de négociation du projet Justesse dans l'utilisation des outils de soins.	4 ECTS	Validation orale individuelle : sur le lieu de stage en S3-P2 Date et heure selon convocation Durée : 45 minutes (échange avec le jury compris)		Validation orale individuelle : sur le lieu de stage en S4-P1 Date et heure selon convocation Durée : 45 minutes (échange avec le jury compris)

UE 6-2 S3 : Anglais	Épreuve de connaissance du vocabulaire professionnel courant	Justesse du vocabulaire	2 ECTS	Vendredi 30 janvier 2026 de 9h00 à 10h00 Ecrit individuel Durée : 1 heure	Vendredi 13 février 2026 de 15h à 16h Ecrit individuel Durée : 1 heure
STAGE	<ul style="list-style-type: none"> - Totalité du stage ou au moins 80% de présence en stage - Analyse des activités rencontrées en stage et inscrites sur le portfolio - Mise en œuvre et validation des éléments de compétences requises dans une ou plusieurs situations - Validation de la capacité technique de réalisation des actes liés au stage effectué 		10 ECTS	<u>Durée : 10 semaines</u> (découpées en 2*5 semaines) S3P1 : du 15 septembre au 17 octobre 2025 S3P2 : du 01 décembre au 19 décembre et du 05 janvier au 16 janvier 2026	<u>Rattrapage</u> En juillet : Du 06 juillet au 31 juillet 2026 si dettes S3 Du 06 juillet au 24 juillet 2026 si dettes S3 et S4

Semestre 4

UE et intitulé et semestre	COMPETENCE et intitulé	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION	ECTS	Session impaire	remédiation	Session paire
UE 1.3 S4 : Législation, éthique, déontologie	C7 Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle	Travail écrit d'analyse d'une situation de soins posant un questionnement éthique réalisé en groupe restreint.	Pertinence de l'analyse et du questionnement, Utilisation des concepts et des connaissances.	3 ECTS	Mercredi 24 Juin 2026 De 8 h30 à 12h30 Durée : 4 h Ecrit groupal	30/06	Vendredi 03 Juillet 2026 De 13h00 à 17h00 Durée : 4 h Ecrit groupal
UE 2.7 S.4 : Défaillance organique et processus dégénératifs	C4 Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique	Evaluation écrite individuelle de connaissances	Exactitude des connaissances	2 ECTS	Lundi 04 Mai 2026 De 9h00-11h00 Durée 2h Ecrit individuel	22/05	Mardi 26 mai 2026 De 8h45-10h45 Durée : 2h Ecrit individuel
UE 3.4.S4 : Initiation à la démarche de recherche	C8 Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques	Travail écrit groupal d'analyse critique d'un article de recherche	Identification des étapes de la démarche de la recherche Explicitation de la méthode et des outils utilisés	2 ECTS Compens <u>UE 3.5</u>	Mercredi 18 Février 2026 De 09h00 à 12h00 Durée : 3h Ecrit individuel	27/04	Mercredi 29 avril 2026 De 14h00 à 17h00 Durée : 3h Ecrit individuel
UE 3.5 S4 : Encadrement des professionnels de soins	C10 Informer, former des professionnels et des personnes en formation	Présentation orale individuelle d'une action d'encadrement avec analyse au regard des objectifs.	Pertinence du projet par rapport à la personne à encadrer. Qualité de l'organisation et du contenu	2 ECTS Compens <u>UE 3.4</u>	Jeudi 25 juin ou vendredi 26 Juin 2026 selon horaire de convocation Epreuve orale individuelle : 30 min	30/06	Mercredi 01 juillet 2026 Selon horaire de convocation Epreuve orale individuelle de : 30 min

			Qualité de l'analyse des résultats de l'apprentissage Propositions éventuelles de réajustement				
<u>UE 4.3 S4 :</u> Soins d'urgence	C4 Mettre en oeuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique	Analyse orale d'une situation de soins d'urgence en groupes restreints.	Pertinence de l'analyse de la situation, Cohérence dans la prise en charge, Conformité aux bonnes pratiques.	1 ECTS Compens <u>UE 4.5</u>	Jeudi 30 avril 2026 selon horaire de convocation Epreuve orale groupale de : 30 min	06/05	Mercredi 06 mai 2026 Selon horaire de convocation Epreuve orale groupale de : 30 min
<u>UE 4.4 S4 :</u> Thérapeutes et contribution au diagnostic médical	C4 Mettre en oeuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique	Pose de transfusion sanguine en situation simulée.	Habileté, dextérité, Respect hygiène, asepsie, ergonomie, Cohérence dans l'organisation, Raisonnement et justesse dans la mise en œuvre, Connaissances théoriques en lien avec les actions.	2 ECTS	Epreuve pratique Lundi 11 ou mardi 12 mai 2026 Horaires selon convocation Durée : 45 minutes	13/05	Epreuve pratique Mercredi 13 mai 2026 Horaires selon convocation Durée : 45 minutes
<u>UE 4.5 S4 :</u> Soins infirmiers et gestion des risques	C7 Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle	Analyse écrite groupale d'un incident critique à partir d'une fiche d'incident.	Pertinence de l'analyse de la situation, identification des causes, pertinence du questionnement et hypothèses de solutions.	1 ECTS Compens <u>UE 4.3</u>	Vendredi 27 février 2026 De 9h00-12h00 Ecrit groupal de 3h	07/04	Mercredi 8 avril 2026 De 14h00-17h00 Ecrit groupal de 3h

UE 4.6 S4 : Soins éducatifs et préventifs	C5 Initier et mettre en œuvre des actions des soins éducatifs et préventifs	Action éducative collective auprès d'un groupe de personnes.	Pertinence du choix de l'action éducative au regard de la solution Pertinence de l'action, Adaptation des outils.	2 ECTS	Evaluation des actions le lundi 9, 16 ou 23 mars 2026 selon convocation sur les terrains de stage		Lundi 30 Mars 2026 selon convocation sur les terrains de stage
UE 5.4 S4 : Soins éducatifs et formation des professionnels et des stagiaires	C5 et C10	Présentation individuelle orale d'une démarche d'éducation ou de prévention ou d'une situation d'encadrement avec analyse des résultats au regard des objectifs.	Pertinence du choix des actions d'éducation, de prévention ou d'encadrement au regard de la situation. Adéquation des méthodes et des moyens envisagés avec les objectifs et les résultats attendus. Analyse critique des résultats de l'action	4 ECTS	Le lundi 29 ou mardi 30 juin 2026 Selon horaire de convocation Epreuve orale de 30 min	30/06	Mercredi 01 juillet 2026 Selon horaire de convocation Durée : 30 min
UE 6-2 S4 : Anglais		Traduction écrite groupale en français d'un article professionnel.	Justesse du vocabulaire	1 ECTS	Mardi 28 avril 2026 De 9h00 à 10h30 Durée 1h30		Vendredi 26 juin 2026 De 14h30 à 16h00 Durée 1h30

STAGE	- avoir réalisé la totalité du stage ou au moins 80% de présence en stage - avoir mis en œuvre et acquis les éléments de compétences requises dans les situations professionnelles rencontrées et analysées.	10 ECTS	10 semaines : S4-1 : du 02/03 au 03/04/2026 S4-2 : du 18/05 au 19/06/2026
--------------	---	----------------	--

Semestre 5

UE et intitulé et semestre	COMPETENCE	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION	ECTS	Semaine de l'évaluation Session impaire	Semaine de l'évaluation Session paire
UE 2.6 Processus psycho pathologiques	C 4	Evaluation écrite individuelle de connaissances	Exactitude des connaissances	2 ECTS	Durée 2 heures <i>Lundi 19/01/2026</i> <i>9h00-11h00</i>	Durée 2 heures <i>A déterminer</i>
UE 2.9 Processus tumoraux	C 4	Evaluation écrite individuelle de connaissances	Exactitude des connaissances	2 ECTS	Durée 2 heures <i>Vendredi 23/01/2026</i> <i>9h00-11h00</i>	Durée 2 heures <i>A déterminer</i>
UE 2.11 Pharmacologie et thérapeutiques	C 4	Evaluation écrite individuelle de connaissances.	Exactitude des connaissances et des résultats, Compréhension des mécanismes, Pertinence de l'analyse dans les calculs de dose, Rigueur du raisonnement critique.	2 ECTS	Durée 3 heures 30 <i>Vendredi 19/12/2025</i> <i>8h30-12h00</i>	Durée 3 heures 30 <i>A déterminer</i>
UE 3.3	C 9	Travail d'analyse critique d'un mode d'exercice du	Prise en compte du champ d'intervention spécifique dans	2 ECTS	Durée : 30 minutes <i>Mercredi 17/12/2025</i>	<i>A déterminer</i> Durée : 30 minutes

Rôles infirmiers, organisation du travail et inter professionnalité		métier en lien avec le projet professionnel de l'étudiant	la contribution au parcours de soins de la personne Identification des compétences particulières nécessaires		Selon convocation : oral individuel	<i>A déterminer</i> Selon convocation : oral individuel
UE 4.2 Soins relationnels	C 6	Analyse d'une situation relationnelle	Cohérence entre les modalités de la relation et les personnes, les situations, les objectifs du projet de soin et la pathologie.	1 ECTS Co. <u>UE 4.7</u> (2 ECTS)	Durée : 20 minutes Selon convocation : oral individuel <i>Mardi 13/01/2026</i>	Durée : 20 minutes Selon convocation : oral individuel <i>A déterminer</i>
UE 4.4 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	C 4	Injection dans les chambres implantables en situation simulée.	Habiléte, dextérité, Respect hygiène, asepsie, ergonomie, Cohérence dans l'organisation, Raisonnement et justesse dans la mise en œuvre, Connaissances théoriques en lien avec les actions.	2 ECTS	Durée : 30 minutes Ponction en CCI <i>Mercredi 28/01/2026 ou Jeudi 29/01/2026</i> Selon convocation	Durée : 30 minutes Ponction en CCI <i>A déterminer</i> Sur convocation
UE 4.7	C 4	Elaboration et rédaction d'une réflexion	Qualité de la réflexion portée sur la situation,	2 ECTS Co.	Durée : 4 heures Ecrit individuel	Durée : 4 heures Ecrit individuel

Soins palliatifs et de fin de vie		personnelle sur une situation de soins palliatifs et/ou de fin de vie.	Mise en évidence des valeurs personnelles et professionnelles.	UE 4.2 1 ECTS	<i>Jeudi 18/12/2025 8h30 à 12h30</i>	<i>A déterminer</i>
UE 5.7 Optionnelle	C 8	Compte rendu écrit ou oral des éléments découverts dans le module optionnel	Implication personnelle	1 ECTS	Durée : 30 minutes Selon convocation : oral individuel <i>Mardi 06/01/2026</i>	Durée : 30 minutes Selon convocation : oral individuel <i>A déterminer</i>
UE 6.2 Anglais		Présentation en anglais d'un article professionnel	Justesse du vocabulaire	2 ECTS	Durée : 1h30 <i>Jeudi 29/01/2026 14h à 15h30</i>	Durée : 1h30 <i>A déterminer</i>
UE 5.5 Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins	C 4 et 9	Travail écrit d'analyse sur la réalisation et l'organisation de soins dans un contexte pluridisciplinaire	Fiabilité des données utilisées, Justesse dans le repérage d'anomalies ou de risques, Pertinence dans le rôle envisagé des acteurs et leur mode de collaboration.	4 ECTS	Durée : 4 heures 30 <i>Vendredi 30/01/26 8h00 à 12h30</i>	Durée : 4 heures 30 <i>A déterminer</i>

UE 5.8 STAGE	<ul style="list-style-type: none">- totalité du stage ou au moins 80% de présence en stage- avoir mis en œuvre et acquis les éléments des compétences requises dans les Situations professionnelles rencontrées et analysées	10 ECTS	<u>Durée : 10 semaines :</u> Du 15/09 au 21/11/25	<u>Rattrapage :</u> Eté 2026
-------------------------------	---	----------------	--	---

Semestre 6

<u>UE 3.4 S6 :</u> initiation à la démarche de recherche	C 8	Travail écrit, mémoire de fin d'études.	Définition de l'objet de recherche. Intérêt du sujet pour la profession. Cohérence entre l'objet de l'étude et les méthodes et outils. Richesse des sources documentaires. Pertinence de l'analyse.	2 ECTS	Travail écrit intermédiaire à rendre pour le jeudi 9 avril 16h00 dernier délai 1 Dépôt numérique format PDF 1 Version Imprimée pour le formateur référent
<u>UE 4.8 S6 :</u> qualité des soins, évaluation des pratiques	C 7	Travail écrit d'analyse d'une pratique professionnelle.	Pertinence dans la démarche d'analyse critique d'une situation de travail.	3 ECTS	Travail écrit collectif à rendre Semaine 17 Dépôt numérique
<u>UE 5.6 S6 :</u> analyse de la qualité et traitement des données scientifiques et professionnelles	C 7 et 8	Travail écrit de fin d'étude, mémoire et argumentation orale sur un sujet d'intérêt professionnel.	Pertinence des données recherchées. Pertinence dans l'étude du problème. Clarté de la construction du cadre et de la démarche d'analyse. Cohérence dans les conclusions de l'analyse.	8 ECTS	Travail écrit fin d'études à rendre pour le mercredi 13 mai 2026 à 16h00 dernier délai. 2 versions papier 1 Dépôt numérique format PDF Argumentation orale du 27 mai au 12 juin 2026 , selon convocation.
<u>UE 5.7 S6:</u> optionnelle	C 7 et 8	Compte rendu écrit ou oral des éléments découverts dans le module optionnel.	Implication personnelle	1 ECTS	Présentiel et participation active.
<u>UE 6.2 S6</u> Anglais		Rédaction de l'abstract du travail de fin d'étude.	Justesse du vocabulaire	1 ECTS	Travail écrit individuel à rendre pour le mercredi 13 mai 2026 à 16h00 dernier délai 2 versions : 1 en Anglais 1 en Français

UE 5.8: STAGE	<ul style="list-style-type: none">- totalité du stage ou au moins 80% de présence en stage- avoir mis en œuvre et acquis les éléments des compétences requises dans les Situations professionnelles rencontrées et analysées	15 ECTS	<i>Durée : 15 semaines :</i> Du 09 février au 03 avril 2026 et du 11 mai au 26 juin 2026.	<i>Rattrapage</i> Parcours de rattrapage personnalisé selon les situations
--------------------------	---	----------------	--	--

J.. La liste des lieux et places de stage négociés en lien avec les obligations réglementaires

Lieux et places de stage négociés sur l'année 2024 (année civile)

242 terrains de stage sollicités, au sein de 90 structures :

- 68 dans l'Aisne (02)
- 14 dans l'Oise (60)
- 8 dans la Somme (80)

187 terrains ont répondu favorablement. Ont été négociées avec ces partenaires de stage

948 places:

- 615 places pour les étudiants infirmiers
- 333 places pour les élèves aides-soignants

VILLE	STRUCTURE	SERVICE	L1	L2	L3	TOT AL IDE	AS sept	AS janv	TOT AL AS
AMIGNY ROUY	CENTRE DE SOINS INFIRMIERS	IDEL MOUFLE	3	0	3	6	0	0	0
ATTICHY	EHPAD	EHPAD DORCHY LES 2 CHATEAUX ATTICHY	3	0	1	4	0	0	0
ATTICHY	EHPAD	EHPAD PILLET WILL	0	3	0	3	0	2	2
BAILLY	CENTRE DE SOINS INFIRMIERS	IDEL MARTIN/THIERRY	5	0	1	6	0	0	0
BEAULIEU LES FONTAINES	EHPAD	EHPAD BELLIFONTAINE	0	3	1	4	1	2	3
BEAUREVOIR	CENTRE DE SOINS INFIRMIERS	IDEL CACHEUX/GLASSET	0	0	2	2	0	0	0
BEAUTOR	CENTRE DE SOINS INFIRMIERS	IDEL DAUDRE/FOLLET	1	0	3	4	0	0	0
CHAUNY	CH CHAUNY	BLOC/SSPI	3	4	3	10	3	5	8
CHAUNY	CH CHAUNY	CARDIOLOGIE	1	4	3	8	1	3	4
CHAUNY	CH CHAUNY	CHIRURGIE AMBULATOIRE	0	4	2	6	1	1	2
CHAUNY	SCOLAIRE	COLLEGE VICTOR HUGO	0	1	1	2	0	0	0
CHAUNY	CH CHAUNY	CONSULTATIONS EXTERNES	0	3	2	5	1	0	1
CHAUNY	CRECHE	CRECHE LES P'TITS LOUPS	6	2	1	9	0	0	0
CHAUNY	CH CHAUNY	EHPAD FONTENELLE	6	4	3	13	1	4	5
CHAUNY	CH CHAUNY	EHPAD TREMOLIERES	0	4	0	4	2	4	6
CHAUNY	CH CHAUNY	HDJ CHIMIO	0	0	3	3	1	0	1
CHARMES	CENTRE DE SOINS INFIRMIERS	IDEL LABOUE	0	0	2	2	0	0	0
CHAUNY	CENTRE DE SOINS INFIRMIERS	IDEL LEWANDOWSKI BENEDICTE	0	3	1	4	0	0	0
CHAUNY	CENTRE DE SOINS INFIRMIERS	IDEL PIRAX DELPHINE	1	2	3	6	0	0	0
CHAUNY	SYNLAB	LABORATOIRE	1	2	0	3	0	0	0
CHAUNY	SCOLAIRE	LYCEE JEAN MACE	0	2	0	2	1	1	2
CHAUNY	CH CHAUNY	MATERNITE	3	0	0	3	3	5	8
CHAUNY	CH CHAUNY	MEDECINE 1	3	4	3	10	2	5	7
CHAUNY	CH CHAUNY	PNEUMOLOGIE	3	4	3	10	2	5	7
CHAUNY	CH CHAUNY	SMR	0	4	3	7	2	5	7
CHAUNY	CH CHAUNY	SOINS INTENSIFS	3	3	4	10	3	3	6
CHAUNY	LA CROIX ROUGE	SSIAD / HAD	3	4	1	8	2	3	5
CHAUNY	CH CHAUNY	UNITE MEDICO CHIRURGICALE	0	4	3	7	4	5	9

Le projet d'institut et orientations institutionnelles 2025/2026

CHAUNY	CH CHAUNY	URGENCES	6	4	4	14	3	7	10
CHAUNY	CH CHAUNY	USLD TREMOLIERES	2	4	3	9	0	5	5
CHEVRESIS MONCEAU	EHPAD	EHPAD FREDERIC VIEVILLE	0	0	0	0	0	0	0
COMPIEGNE	CH COMPIEGNE	SSR	0	0	0	0	0	0	0
COMPIEGNE	CH COMPIEGNE	ONCOLOGIE	0	0	1	1	0	0	0
COMPIEGNE	POLYCLINIQUE ST COME	CHIMIO AMBULATOIRE	4	0	1	5	0	0	0
COMPIEGNE	EHPAD	EHPAD RESIDENCE ST REGIS	4	0	0	4	2	3	5
COUCY LE CHÂTEAU	EHPAD	EHPAD LA MECHE D'ARGENT	0	2	0	2	1	2	3
CRECY SUR SERRE	ACAPA	SSIAD	2	0	0	2	0	2	2
CRECY SUR SERRE	EHPAD	EHPAD LE VERT BUISSON	3	1	3	7	1	0	1
CROUY	EHPAD	EHPAD LES GLORIETTES	5	0	0	5	0	0	0
CUTS	EHPAD	EHPAD RESIDENCE DE BIZY	5	2	2	9	0	2	2
ERCHEU	EHPAD	EHPAD LA RIVIERE BLEUE	5	3	3	11	2	4	6
ETREILLERS	EHPAD	EHPAD POMMERY	3	0	0	3	0	0	0
FLAVY LE MARTEL	EHPAD	EHPAD CHARLES LEFEVRE	3	0	0	3	0	2	2
FLAVY LE MARTEL	EHPAD	EHPAD LA JOUVENCE CASTEL	0	0	0	0	1	2	3
GAUCHY	FAM	MAISON DU SOPHORA	3	3	0	6	0	3	3
GAUCHY	SPASSAD	SSIAD	3	0	0	3	3	3	6
GUISCARD	EHPAD	EHPAD GERARD DE BERNY	0	2	2	4	4	3	7
ERCHEU	CENTRE DE SOINS INFIRMIERS	IDEL PELOURDEAU	0	1	0	1	0	0	0
GUISE	CENTRE DE SOINS INFIRMIERS	IDEL HERDHUIN KEVIN	1	4	3	8	0	0	0
GUISE	CH GUISE	MEDECINE	0	2	1	3	0	2	2
GUISE	CH GUISE	SMR	2	1	2	5	1	0	1
GUISE	CH GUISE	USLD	0	1	1	2	0	1	1
GUISE	CH GUISE	SINP (URGENCES)	0	0	1	1	0	0	0
HAM	CH PERONNE	CATTP HAM	0	1	0	1	0	0	0
HAM	CENTRE DE SOINS INFIRMIERS	IDEL BUTEAU CHRISTELLE	0	0	2	2	0	0	0
HAM	CENTRE DE SOINS INFIRMIERS	IDEL SUEUR	0	0	1	1	0	0	0
HAM	CENTRE DE SOINS INFIRMIERS	IDEL SAGET AURELIE	0	0	2	2	0	0	0
HAM	CH HAM	ADDICTO	3	0	1	4	0	0	0
HAM	CH HAM	EHPAD RESIDENCE FLEURIE	0	3	0	3	2	2	4
HAM	CH HAM	HAD	1	2	0	3	0	0	0
HAM	CH HAM	MEDECINE	1	2	0	3	2	3	5
HAM	CH HAM	SSIAD	1	0	0	1	1	2	3
HAM	CH HAM	SSR	3	1	2	6	1	3	4
HAM	CH HAM	USLD PICARDIE	2	1	0	3	1	0	1
HAM	CH HAM	USLD VERT GALAND	0	4	0	4	1	0	1
LA FERE	SCOLAIRE	COLLEGE LUXEMBOURG	0	0	2	2	0	0	0
LA FERE	CENTRE DE SOINS INFIRMIERS	IDEL BRISSET K	0	0	1	1	0	0	0
LA FERE	CH LA FERE	MEDECINE GERIATRIQUE	0	1	2	3	1	2	3
LA FERE	CH LA FERE	SOINS PALLIATIFS	1	0	1	2	0	0	0
LA FERE	CH LA FERE	SSR	4	2	3	9	0	3	3
LA FERE	CH LA FERE	EHPAD CH LA FERE	1	3	2	6	1	2	3
LA FERE	CH LA FERE	PSYCHOGERIATRIE	1	3	0	4	0	0	0
LA FERE	EPHESE	MAS DES REMPARTS	2	0	1	3	2	2	4
LA FERE	EPHESE	MAS EUROPE	0	0	1	1	2	2	4
LAON	APEI LES PAPILLONS BLANCS	FAM LE CHATELET	0	2	1	3	0	0	0
LAON	APEI LES PAPILLONS BLANCS	MAS HIPPODROME DE LAON	0	2	1	3	0	0	0
LAON	APF	FOYER DE VIE LES MYOSOTIS	0	0	0	0	0	1	1

Le projet d'institut et orientations institutionnelles 2025/2026

LAON	CH LAON	BLOC	0	1	0	1	0	0	0
LAON	CH LAON	CARDIOLOGIE	1	0	1	2	0	0	0
LAON	CH LAON	CHIRURGIE DIGESTIVE VISCERALE	0	0	0	0	0	0	0
LAON	CH LAON	MEDECINE GERIATRIQUE	0	0	0	0	1	0	1
LAON	CH LAON	MEDECINE INTERNE	0	1	0	1	0	0	0
LAON	CH LAON	PEDIATRIE	0	1	1	2	0	0	0
LAON	CH LAON	PRISON LAON	0	0	2	2	0	0	0
LAON	CH LAON	REANIMATION	1	0	1	2	0	1	1
LAON	CH LAON	SMR TUILERIES	0	1	0	1	1	0	1
LAON	CH LAON	URGENCES	0	0	1	1	1	0	1
LAON	CH LAON	USLD TUILERIES	4	1	0	5	0	0	0
LAON	EHPAD	EHPAD MRDA	0	1	3	4	1	1	2
LAON	SDIS 02	SDIS 02	1	2	3	6	0	0	0
LIESSE	EPHESE	EHPAD LES JARDINS DU MONDE	1	0	1	2	0	0	0
MARLE	EHPAD	EHPAD DE MARLE	3	0	0	3	0	0	0
NAMPCEL	EHPAD	EHPAD LES JARDINS DE NAMPCEL	2	2	0	4	1	2	3
NESLE	EHPAD	EHPAD RESIDENCE DU PARC	3	4	0	7	0	1	1
NEUILLY ST FRONT	EHPAD	EHPAD LES TILLEUILS	2	0	0	2	0	0	0
NOYON	EHPAD	EHPAD ORPEA DR HALLOT	0	1	0	1	1	1	2
NOYON	CENTRE DE SOINS INFIRMIERS	IDEL LEBAS GERALDINE	0	0	3	3	0	0	0
NOYON	CENTRE DE SOINS INFIRMIERS	IDEL MARLIN ANNE SOPHIE	0	4	1	5	0	0	0
NOYON	CESAP	IME LE MOULIN ST BLAISE	3	0	0	3	0	0	0
NOYON	CH NOYON	SSR	0	2	3	5	1	1	2
NOYON	CH NOYON	URGENCES	1	0	2	3	1	0	1
NOYON	CH NOYON	CONSULTATIONS EXTERNES	1	0	0	1	0	0	0
OLLENCOURT	FONDATION LEOPOLD BELLAN	SSR CARDIOVASCULAIRE	1	0	1	2	0	2	2
NOYON	EHPAD	EHPAD ST ROMUALD	1	0	0	1	0	0	0
ORIGNY EN THIERACHE	EHPAD	EHPAD ST VINCENT DE PAUL	0	0	0	0	1	0	1
PERONNE	CH PERONNE	CATTP PERONNE	0	1	0	1	0	0	0
PERONNE	CH PERONNE	CHIRURGIE	1	1	1	3	0	1	1
PERONNE	CH PERONNE	EHPAD MERMOZ	1	0	2	3	1	0	1
PERONNE	CH PERONNE	EHPAD PAVILLON CAUDRON	2	1	0	3	1	1	2
PERONNE	CH PERONNE	MEDECINE	0	1	2	3	1	2	3
PERONNE	CH PERONNE	PEDOPSYCHIATRIE	0	1	0	1	0	0	0
PERONNE	CH PERONNE	PSYCHIATRIE ADULTE	1	0	0	1	0	1	1
PERONNE	CH PERONNE	SSR	0	1	0	1	0	0	0
PERONNE	CH PERONNE	SURVEILLANCE CONTINUE	0	1	0	1	0	0	0
PERONNE	CH PERONNE	URGENCES	3	2	3	8	0	2	2
PERONNE	CH PERONNE	USLD PAVILLON CAUDRON	6	1	0	7	0	1	1
PREMONTRE	EPSMD	EPSMD PREMONTRE	1	6	8	15	7	14	21
ROYE	CH ROYE	EHPAD AVRE	1	2	0	3	0	0	0
ROYE	CH ROYE	EHPAD SANTERRE	0	3	0	3	0	0	0
ROYE	CH ROYE	SSR ADDICTO	1	3	2	6	0	0	0
SOISSONS	AMSAM	SSIAD/HAD/CSI	0	0	1	1	0	0	0
SOISSONS	CH SOISSONS	CARDIOLOGIE	1	2	0	3	0	3	3
SOISSONS	CH SOISSONS	CHIRURGIE	0	3	0	3	2	4	6
SOISSONS	CH SOISSONS	CONSULTATIONS EXTERNES	0	0	1	1	0	0	0
SOISSONS	CH SOISSONS	COURT SEJOUR GERIATRIQUE	2	1	0	3	0	3	3
SOISSONS	CH SOISSONS	ECLAIRCIE A	2	2	0	4	1	1	2
SOISSONS	CH SOISSONS	EHPAD ST LAZARE	0	1	0	1	0	0	0
SOISSONS	CH SOISSONS	GASTRO-DIABETO	0	1	0	1	0	0	0
SOISSONS	CH SOISSONS	HEMODIALYSE	0	0	1	1	0	0	0

Le projet d'institut et orientations institutionnelles 2025/2026

SOISSONS	CH SOISSONS	MEDECINE DE JOUR	0	1	0	1	0	0	0
SOISSONS	CH SOISSONS	MEDECINE POLYVALENTE ET INFECTIEUSE	0	0	0	0	2	2	4
SOISSONS	CH SOISSONS	NEONAT	0	0	1	1	0	0	0
SOISSONS	CH SOISSONS	PEDIATRIE - URGENCES PEDIATRIE	0	0	1	1	0	0	0
SOISSONS	CH SOISSONS	REANIMATION	0	0	0	0	0	1	1
SOISSONS	CH SOISSONS	SMR 1	0	1	0	1	0	1	1
SOISSONS	CH SOISSONS	SMR 2	0	1	0	1	0	2	2
SOISSONS	CH SOISSONS	UNITE DE SOINS PALLIATIFS	0	1	0	1	0	0	0
SOISSONS	CH SOISSONS	URGENCES	0	1	1	2	1	3	4
SOISSONS	CH SOISSONS	USIC	0	1	1	2	0	0	0
SOISSONS	CH SOISSONS	USLD ECLAIRCIE B	1	1	0	2	0	0	0
SOISSONS	CLINIQUE RAMSAY	CLINIQUE DE LA ROSERAIE	0	0	3	3	0	0	0
POMMIERS	CENTRE DE SOINS INFIRMIERS	IDEL ROGUET	0	0	2	2	0	0	0
SINCENY	CENTRE DE SOINS INFIRMIERS	IDEL INGELAERE	0	0	2	2	0	0	0
ST GOBAIN	CENTRE DE SOINS INFIRMIERS	IDEL PILLON GUILLAUME	4	0	3	7	0	0	0
ST GOBAIN	CRRF	CENTRE DE REEDUCATION	2	7	6	15	4	7	11
ST GOBAIN	EHPAD	EHPAD BELLEVUE (ST GOBAIN)	2	3	0	5	2	2	4
ST GOBAIN	EHPAD	EHPAD OREE DU BOIS LECLERE GRANDIN	0	2	0	2	3	6	9
ST QUENTIN	CH ST QUENTIN	CARDIOLOGIE	0	2	0	2	1	3	4
ST QUENTIN	CH ST QUENTIN	CHIRURGIE AMBULATOIRE	0	1	0	1	0	0	0
ST QUENTIN	CH ST QUENTIN	CHIRURGIE DIGESTIVE VASCULAIRE	0	1	1	2	0	2	2
ST QUENTIN	CH ST QUENTIN	CHIRURGIE ORL GYNECO	0	1	0	1	0	2	2
ST QUENTIN	CH ST QUENTIN	CHIRURGIE ORTHO	0	0	0	0	0	2	2
ST QUENTIN	CH ST QUENTIN	EHPAD ST LAURENT	0	0	0	0	1	2	3
ST QUENTIN	CH ST QUENTIN	EHPAD VICTOR HUGO	0	0	0	0	1	3	4
ST QUENTIN	CH ST QUENTIN	HEMODIALYSE	2	0	2	4	0	0	0
ST QUENTIN	CH ST QUENTIN	HEPATO GASTRO	0	1	0	1	0	0	0
ST QUENTIN	CH ST QUENTIN	MEDECINE GERIATRIQUE 3	0	1	0	1	0	0	0
ST QUENTIN	CH ST QUENTIN	MEDECINE GERIATRIQUE 4	0	1	0	1	0	0	0
ST QUENTIN	CH ST QUENTIN	MEDECINE POLYVALENTE	0	0	0	0	0	1	1
ST QUENTIN	CH ST QUENTIN	NEPHRO DIABETO	0	1	0	1	0	0	0
ST QUENTIN	CH ST QUENTIN	NEUROLOGIE	0	1	0	1	0	0	0
ST QUENTIN	CH ST QUENTIN	ONCO HEMATO	0	1	2	3	0	0	0
ST QUENTIN	CH ST QUENTIN	PEDIATRIE HC	1	0	2	3	0	0	0
ST QUENTIN	CH ST QUENTIN	PNEUMOLOGIE	1	1	0	2	0	3	3
ST QUENTIN	CH ST QUENTIN	PSYCHIATRIE B	1	2	1	4	0	1	1
ST QUENTIN	CH ST QUENTIN	PSYCHIATRIE C	0	1	1	2	0	1	1
ST QUENTIN	CH ST QUENTIN	REANIMATION	0	1	0	1	0	0	0
ST QUENTIN	CH ST QUENTIN	SMR 5	0	1	0	1	0	0	0
ST QUENTIN	CH ST QUENTIN	URGENCES	0	1	2	3	2	3	5
ST QUENTIN	CLINIQUE STE MONIQUE	HJ ADULTE	1	1	0	2	0	0	0
ST QUENTIN	CLINIQUE STE MONIQUE	PSYCHOGERIATRIE	0	0	0	0	0	0	0
ST QUENTIN	CLINIQUE STE MONIQUE	UHTCD	1	1	1	3	0	0	0
ST QUENTIN	CLINIQUE STE MONIQUE	UP GENERALE	3	2	0	5	0	0	0
ST QUENTIN	EHPAD	EHPAD COLISEE LES BORDS DE SOMME	0	0	0	0	0	2	2
ST QUENTIN	HPSC	CHIMIO AMBULATOIRE	0	0	1	1	0	0	0
ST QUENTIN	HPSC	CHIRURGIE 2	0	3	3	6	3	2	5
ST QUENTIN	HPSC	CHIRURGIE 4 AMBULATOIRE	0	1	0	1	0	1	1
ST QUENTIN	HPSC	MEDECINE POLYVALENTE	0	0	1	1	0	0	0
ST QUENTIN	HPSC	URGENCES	0	0	2	2	1	1	2

Le projet d'institut et orientations institutionnelles 2025/2026

ST QUENTIN	ST VINCENT DE PAUL	SSIAD	0	0	0	0	1	1
ST QUENTIN	CENTRE DE SOINS INFIRMIERS	IDEL CHAREYRE MARIE HELEN	0	2	2	4	0	0
TERGNIER	CENTRE DE SOINS INFIRMIERS	IDEL LAKKARI	0	0	2	2	0	0
TERGNIER	ANPS	ANPS PREVENTION	3	3	0	6	0	0
TERGNIER	ANPS	SSIAD	2	0	0	2	1	3
TERGNIER	EHPAD	EHPAD ORPEA JOSEPH FRANCESCHI	4	3	0	7	2	3
VENDEUIL	EHPAD	EHPAD LA GLORIETTE	2	3	1	6	2	3
VENETTE RIBECOURT	ABEJ COQUEREL	SSIAD	0	0	0	0	0	2
						TOTAL IDE	615	TOTAL AS
						948		

**TOTAL IDE + AS
948**

K. Les modalités d'encadrement et de tutorat négociées avec les responsables des structures d'accueil

Les modalités d'encadrement et de tutorat des apprenants sont négociées entre les responsables des structures d'accueil et l'institut de formation. Elles sont énoncées dans une charte d'encadrement des apprenants. La charte d'encadrement des apprenants constitue l'une des exigences d'un stage qualifiant¹¹ ainsi qu'une garantie de qualité de la formation clinique.

Il est fondamental de rappeler que le stage est au cœur du dispositif de formation en alternance intégrative. Le stage propose aux apprenants des situations de travail, sources d'apprentissage et de professionnalisation. Il se déroule dans un milieu clinique dont les ressources offrent à l'apprenant l'occasion d'agir auprès de personnes présentant un problème de santé. Il contribue à l'acquisition des compétences en lien avec les référentiels de compétences et d'activités. Durant le stage, la réalisation des activités professionnelles fait appel à des savoirs théoriques, techniques, organisationnels et relationnels pour développer les compétences. Ces savoirs sont explicités et formalisés par les apprenants, les tuteurs, les professionnels de proximité et les formateurs qui les accompagnent.

Le stage a une visée pédagogique et prépare à une activité professionnelle, il ne peut en aucun cas être assimilé à un emploi.

Entre autre, cette charte énonce le rôle des responsables de l'encadrement de l'apprenant, à savoir :

- Un formateur de l'institut, référent de stage

Son rôle sera d'assurer la coordination avec l'établissement d'accueil, accompagner les équipes dans l'utilisation du référentiel de compétences et des outils de suivi de la formation, contribuer à la formation clinique de l'apprenant et à l'analyse de ses pratiques, communiquer avec le tuteur et le maître de stage afin de suivre le parcours de l'apprenant, organiser des rencontres avec les apprenants sur les lieux de stage ou à l'IFSI/IFAS, réguler les difficultés éventuelles

¹¹ Instruction du 24 décembre 2014 relative aux stages en formation infirmière et l'instruction du 04 novembre 2016 relative à la formation des tuteurs de stages paramédicaux

Un maître de stage :

Il est responsable de l'organisation et du suivi de l'encadrement de l'apprenant en stage. Il accueille et intègre l'apprenant, apporte toutes les informations nécessaires sur le lieu de stage et informe sur le parcours à suivre par l'apprenant, présente l'apprenant aux équipes et s'assure de son intégration, permet à l'apprenant de se positionner dans le lieu de stage, assure le suivi de la formation de l'apprenant, s'assure de la qualité de l'encadrement de proximité, règle les difficultés éventuelles

Un tuteur de stage :

Le tuteur est responsable de l'encadrement pédagogique en stage. Il assure un accompagnement pédagogique, reçoit les apprenants et évalue leur progression, réalise des entretiens réguliers et des moments de réflexions avec l'apprenant, répond aux questions des apprenants, assure l'évaluation des compétences acquises : identifie les points forts et les points à améliorer, aide l'apprenant à s'autoévaluer, évalue ou fait évaluer les acquis au fur et à mesure et suit la progression de l'apprenant, notamment à l'aide des outils et du portfolio, donne des objectifs de progression

Des professionnels de proximité :

Ils assurent le suivi et la formation de l'apprenant : organise les activités d'apprentissage de l'apprenant, en lien avec les éléments du référentiel de compétences, questionne, explique, montre, mène des activités en duo et laisse progressivement l'étudiant mener des activités en autonomie, guide, indique ce qui est conforme aux bonnes pratiques et ce qui doit être amélioré, explique les risques : réglementation, sécurité, ...

Le formateur référent de stage et les professionnels de santé travaillent en collaboration, sont informés et s'informent de la progression des acquis de l'apprenant en stage et des difficultés éventuelles.

S'agissant de l'évaluation des acquis de l'apprenant, les activités réalisées par ce dernier font l'objet d'une évaluation qui résulte de l'appréciation des responsables de l'encadrement pédagogique du stage. A l'arrivée, un bilan des acquis est réalisé pour adapter l'encadrement. Un bilan de stage se déroule tous les quinze jours avec le tuteur. L'évaluation, en présence de l'apprenant, s'appuie sur son auto-évaluation au regard des activités menées en lien avec les compétences, les projets de soins, les analyses de pratiques professionnelles. L'évaluation est portée sur la feuille de stage, sur la feuille de bilan et sur la fiche de validation des compétences.

La mise en stage d'un apprenant est sous-tendue par la signature d'une convention de stage signée par les 3 parties et précise les engagements et les responsabilités de l'institut de formation, du secteur de stage et de l'apprenant. Elle est établie par l'institut de formation.

L. les modalités d'évaluation de la qualité des lieux de stage par les apprentis

Les modalités d'évaluation de la qualité des lieux de stage par les apprenants sont réalisées par l'intermédiaire d'un questionnaire de satisfaction.

Les critères d'évaluation sont :

- ✓ L'accueil et sa qualité : informations claires et précises, besoins et axes d'amélioration exprimés, planning donné.
- ✓ Concernant le tuteur : attribué ou pas, relation de confiance facilitée, progression technique et dans l'acquisition du raisonnement clinique favorisée, les objectifs d'apprentissage sont fixés.
- ✓ Concernant les professionnels de proximité : disponibles, relation de confiance facilitée, progression technique et dans l'acquisition du raisonnement clinique favorisée.
- ✓ Concernant le formateur référent de stage : si la rencontre a été réalisée sur le lieu de stage, permet l'analyse des activités et des situations rencontrées, la progression et les axes d'amélioration sont identifiés.
- ✓ Concernant l'évaluation : bilan de mi- stage et de fin de stage réalisés, échange constructif, avis de l'apprenant exprimé, feuille de stage argumentée.

M. les prestations offertes à la vie étudiante

Les apprenants disposent :

- d'un espace de détente aménagé
- d'un espace de restauration avec un distributeur de boissons et de friandises
- du self du Centre Hospitalier de Chauny
- des vestiaires

A l'institut de Chauny, différentes actions sont mises en place pour favoriser le bien-être et la qualité de vie des apprenants. Dans le cadre du projet « *prendre soin de soi pour prendre soin des autres* », des temps sont identifiés et différentes activités sont proposées : sophrologie, AMAS assis, espace snoezelen, art-thérapie. Cependant l'organisation et s'assurer de la pérennité de ces activités est à consolider.

Le projet « *prendre soin de soi pour prendre soin des autres* » prend sa source au cœur du constat que de plus en plus d'apprenants rencontrent des difficultés d'ordre sociales et psychologiques. De plus, l'arrêté du 21 avril 2007 modifié par l'arrêté du 10 juin 2021 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux implique de constituer une section relative à la vie étudiante se réunissant au moins deux fois par an pour émettre un avis sur les sujets relatifs à la vie étudiante au sein de l'institut (utilisation des locaux et du matériel, projets extra scolaires, organisation des échanges internationaux...).

L'institut de formation se doit aujourd'hui d'œuvrer pour le bien-être de l'apprenant.

Notre conception du formateur comme facilitateur et accompagnateur, témoigne de notre volonté de tenir compte de la singularité de l'apprenant pour l'aider à s'approprier des savoirs en mettant en œuvre des dispositifs pédagogiques qui favorisent son implication, son apprentissage et sa responsabilisation dans la formation. Il l'aide à progresser tout au long de sa formation en créant une relation pédagogique basée sur le respect et la confiance, en l'accompagnant dans cette alternance intégrative (en stage et à l'institut), ce qui permet à l'apprenant d'exprimer son ressenti. La relation pédagogique intègre une dimension éthique dans laquelle le formateur veille au bien-être de chaque apprenant, dans une relation d'adulte à adulte.

Ainsi, face aux situations individuelles des apprenants, et le stress qu'occasionne l'apprentissage, des actions ont été menées au sein de l'institut telles que la création d'un espace de détente et la rénovation de la salle de pause. Les apprenants sont aussi orientés vers des personnes ressources si nécessaire, telles que la psychologue et l'assistante sociale du centre hospitalier. Enfin, chaque apprenant bénéficie d'un accompagnement personnalisé lors de chaque stage, avec un temps de préparation, un temps de suivi individuel sur le lieu de stage et un temps de retour de stage en groupes très restreints (3 à 7 apprenants) avec le formateur référent de stage. Ces temps de parole permettent à l'apprenant d'exprimer son ressenti (positif ou négatif), et d'analyser sa pratique pour adopter une posture réflexive dans le non jugement.

Dans la perspective du maintien du développement de la qualité de vie des apprenants, il est envisagé un axe autour du développement des compétences psychosociales. Au niveau de cet axe, la population visée est essentiellement les apprenants en difficulté. Ces accompagnements sont adaptés aux besoins des apprenants à partir de bilans réguliers sur leurs résultats clinique et/ou théorique, et des difficultés qu'ils rencontrent en formation.

L'accompagnement s'effectuera de différentes façons :

- Mise en place d'ateliers de médiation, accompagnement aux méthodes de travail et développement des compétences psycho-sociales animés par des professionnels spécialisés mais aussi par l'équipe pédagogique. (Après formation de celle-ci),
- Mise en place de plateformes e-learning,
- Accompagnement renforcé par le formateur pédagogique référent.

N. Les indicateurs d'évaluation du projet

Afin de situer la progression de l'étudiant dans son apprentissage, l'atteinte des objectifs de ce projet se fera par les formateurs d'année, les formateurs référents de stage et l'étudiant, tout au long de l'année, à l'occasion du:

Suivi pédagogique :

Suivi individuel : à la demande de l'étudiant ou à la demande du formateur en fonction des résultats et/ou du comportement. Un entretien semestriel avec le formateur pour évaluer la progression de l'étudiant

Suivi collectif :
Bilan collectif semestriel à partir du projet d'année
Bilan collectif de fin de formation
Questionnaires de satisfaction

Les travaux individuels et groupaux

L'analyse des résultats des évaluations théoriques

L'analyse des résultats cliniques : acquisition des éléments de compétences, des actes et activités en stage, et des bilans de stage

L'obtention du diplôme d'Etat

Le bilan d'activité pédagogique

Sur l'analyse des maîtres de stages et leur satisfaction

Sur la satisfaction des intervenants extérieurs

L'analyse des formateurs sur le dispositif

L'ensemble des éléments sert de support pour élaborer le dispositif pédagogique à N + 1.

IV. Le projet Qualité

A. Politique qualité

L'engagement dans une démarche qualité est révélateur d'une dynamique existante chez les personnes travaillant dans une institution, d'une envie d'améliorer la gestion des ressources et au-delà les pratiques dans chaque pôle d'activités, c'est donc une démarche de changement. Les organismes engagés dans la promotion de la qualité ont retenu la définition suivante : la qualité est « *l'ensemble des caractéristiques d'une entité qui lui confèrent l'aptitude à satisfaire des besoins exprimés ou implicites.* »¹² Cette définition nécessite de penser la qualité avec des références explicites aux bénéficiaires. Dans le domaine de la formation professionnelle, les bénéficiaires sont multiples et leurs besoins ne sont pas forcément identiques. Le bénéficiaire le plus direct est l'apprenant¹³ engagé dans la formation. Ses besoins sont de réussir avec un dispositif mis en place pour y parvenir. Le futur employeur est un bénéficiaire direct. Pour lui la formation répond à un besoin d'efficacité et d'adaptabilité du futur professionnel. Le milieu professionnel est aussi un bénéficiaire de la formation. Cette pluralité de bénéficiaires rend complexe l'approche de la qualité. Il est important de préciser que la qualité n'est pas la performance, le luxe, le haut de gamme mais plutôt une réponse « ajustée » à un besoin donné.

Les principes fondateurs de cette démarche qualité sont de :

- Focaliser l'attention sur les besoins des bénéficiaires
- Penser « qualité »
- Faire vivre la démarche qualité
- Mettre en place des outils
- Assurer la cohérence des actions
- Assurer l'évaluation et mettre en valeur les résultats

Cette démarche nécessite la connaissance, par tout le personnel de l'institut, de la politique menée et des attentes de celle-ci. L'engagement exige la participation de tous, la responsabilité de chacun à son travail, un travail d'équipe et une communication efficace.

B. Organisation de la démarche qualité et la gestion des risques

1. Organisation du système de management de la qualité

L'équipe de l'IFSI du CH de Chauny s'est engagée depuis septembre 2020 dans une démarche qualité.

Au regard de la nécessité d'être certifié au 1^{er} janvier 2022, comme le demande la réglementation (loi du 5 septembre 2018 sur la formation), le Conseil Régional a choisi l'organisme certificateur QUALIOPI pour tous les organismes de formation.

Un accompagnement de cette démarche Qualité est effectué au sein de l'Institut par une Consultante et Auditrice AFNOR afin d'aider à la mise en conformité de cette démarche Qualité dans le cadre QUALIOPI.

¹² Norme ISO 8402/1995

¹³ Lire partout : étudiant, élève

Plusieurs groupes sont mis en place:

- **Un groupe Management de la qualité** composé de :
 - o La directrice
 - o L'adjointe de direction, responsable de la démarche qualité
 - o Le référent qualité

Responsable de la mise en œuvre de la démarche qualité, ce groupe pilote, coordonne, anticipe, décide, accompagne les groupes et est garant de l'avancée des travaux.

- **Les groupes de processus avec un pilote et un co-pilote**

La mission principale est d'écrire les procédures, modes opératoires, logigrammes,

- **Un comité de pilotage** composé d'un représentant de chaque corps de métier et de chaque formation :
 - o La direction
 - o La responsable qualité
 - o La référente qualité
 - o La documentaliste
 - o Deux secrétaires
 - o Les coordonnateurs d'année
 - o Les pilotes de processus

Sa mission est de valider les productions des groupes de formateurs par critère et indicateurs.

Ce comité de pilotage se réunit aujourd'hui trois fois dans l'année.

2. Gestion documentaire de la démarche qualité

Le groupe du processus Management de la Qualité, responsable de l'organisation de la Démarche Qualité, organise la gestion documentaire numérique.

2. Plan de communication

La diffusion de l'avancée des travaux, des réflexions, et des bilans autour de la démarche qualité se réalise au cours des réunions pédagogiques.

Une procédure de diffusion des modes opératoires ou procédures est écrite.

C. Politique d'amélioration

Organisation post-audit :

L'élaboration de fiches de route pour chaque sous Processus permet de clarifier les priorités, de formaliser les actions à mener et de maintenir l'amélioration continue de la qualité. Après validation de la direction, elles sont diffusées au pilote du processus. Des points étapes entre la responsable et la référente qualité sont organisés.

Gestion des événements indésirables :

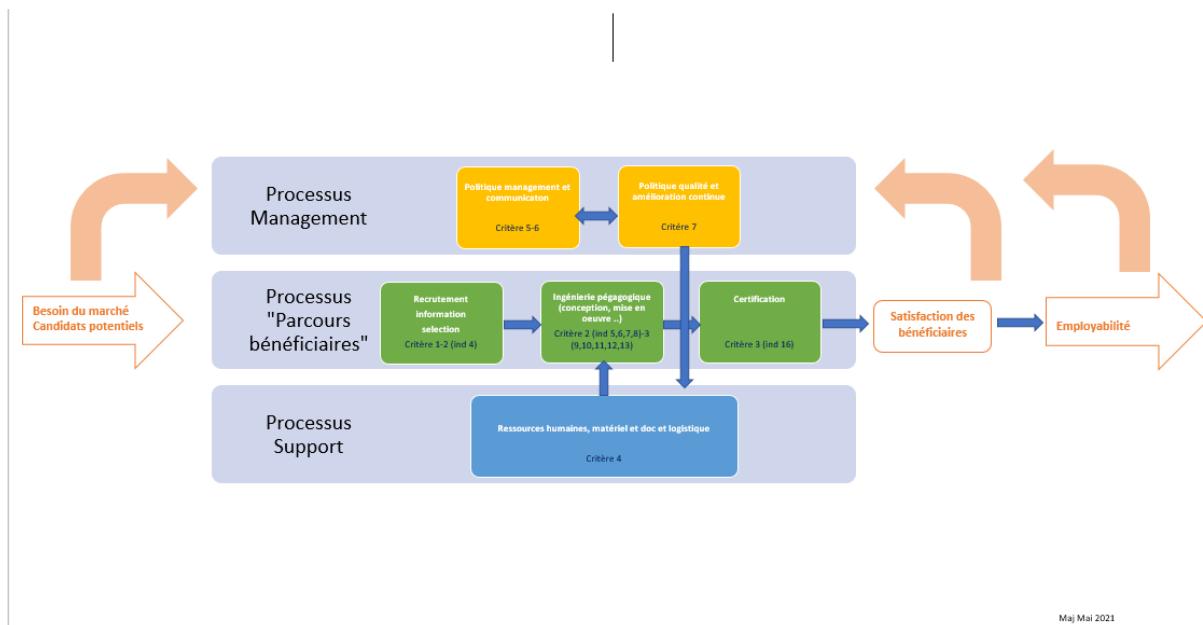
Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées sont organisés.

La déclaration se fait à partir d'une « Fiche de signalement des aléas, difficultés ou réclamations », la gestion de ce signalement est organisée : traitement, analyse et mise en œuvre d'actions correctives voire organisation d'un comité de retour d'expérience.

Un tableau récapitulatif des aléas, difficultés ou réclamations permet le suivi des signalements. La communication des différents signalements est assurée.

Cette gestion des événements indésirables s'appuient sur une procédure « Amélioration continue de la qualité » et un mode opératoire « Traitement des aléas, difficultés et réclamations »

La cartographie des processus :



D. Les perspectives

L'institut est engagé dans la certification Qualiopi.

Dans ce cadre il est nécessaire de poursuivre l'amélioration continue de la qualité au sein de l'institut grâce à l'organisation post-audit mise en place ainsi qu'à l'actualisation des procédures, modes opératoires, modèles et documents concernant chaque processus.

..

V. Le projet logistique

A. Les locaux

Description :

Les locaux sont affectés à la fois aux activités de l'IFSI, de l'IFAS et aux activités de formation continue.

Les locaux se répartissent comme suit :

ZONE FORMATION :

Elle est accessible aux étudiants et élèves. Elle comporte un espace dédié à la pédagogie active, un à la pratique, un à la documentation et un au numérique. L'espace permet la mise en œuvre de la pédagogie, l'utilisation des technologies et la mixité des dispositifs pédagogiques. (Blended Learning- formation en présentiel et à distance).

Les modalités pédagogiques spécifiées dans le référentiel infirmier nécessitent des locaux adaptés pour leur mise en œuvre :

- Cours magistraux : grand groupe
- TD : au maximum 25 étudiants et TD et TPG : petits groupes.
- Ateliers pratiques et simulation en santé : petits groupes /environnement simulant lieu de travail

L'institut comporte 9 salles de cours pour un quota de 75 étudiants I.D.E pour une durée d'étude de 3 ans (L1/L2/L3) et 65 élèves A.S divisés en 2 groupes.

9 Salles de cours adaptables avec technologie adaptée (wifi, vidéoprojecteur, ordinateur portable, écran, tableau mural, paper board) dont :

4 Salles Cours magistraux :

1. Salle 11 : capacité 75 places
2. Salle 0 : capacité 65 places
3. Salle 1 : capacité 54 places
4. Salle 4 : capacité 50 places

Les salles de cours magistraux peuvent être aménagées en bus, en îlots, en U ou en rond pour effectuer des travaux de groupe de grande ou de plus petite taille ou en lieu d'exposition.

5 Salles TD : 6 à 25 :

5. Salle 9 : capacité 25 places
6. Salle 5 : capacité 27 places
7. Salle 6 : capacité 30 places
8. Salle 2 : capacité 12 places
9. Salle 3 : capacité 12 places

Les salles TD peuvent être aménagées en bus, en îlots, en U ou en rond pour effectuer des travaux de groupe de plus ou moins grande taille ou en lieu d'exposition.

Learning centre comprenant :

Le centre de documentation :

Il a une superficie de 40 m² et est à proximité de l'espace numérique de travail. Il accueille l'ensemble des étudiants et élèves. Ils peuvent avoir accès à des ressources documentaires. Le fond documentaire est actualisé et recense de nombreux ouvrages et revues professionnelles spécialisées dans le domaine de la santé. La documentaliste accompagne et oriente les apprenants dans leurs recherches documentaires.

Les étudiants ont accès à la BU de l'université Jules Vernes d'Amiens.

Espace numérique de travail :

La salle informatique est équipée de 12 postes informatiques et d'une classe mobile de 14 ordinateurs portables. Elle accueille l'ensemble des étudiants et élèves. Ils peuvent avoir accès à des ressources documentaires et multimédias. Ils peuvent emprunter du matériel informatique.

Le matériel pour la reprographie est mis à leur disposition. Les étudiants et élèves ont accès à une plateforme blended learning « Epione ».

Un espace dédié à l'information par affichage :

Cet espace permet aux étudiants d'avoir les informations utiles pour leur formation, la planification de leur cours et les résultats de leur validation.

Un espace pour la vie sociale des étudiants et élèves :

↳ Des locaux pour favoriser le bien-être des étudiants/élèves

Une salle de restauration et un accès au self :

La restauration s'effectue au self avec le personnel du Centre Hospitalier de Chauny.

Au sein de l'Institut, un espace est à disposition pour les étudiants/élèves qui ne désirent pas prendre leur repas au self.

Cet espace est équipé de :

- 2 réfrigérateurs
- 3 micro-ondes,
- Tables avec chaises
- 2 meubles de rangement
- 1 casier de 4 compartiments sécurisés
- 1 guéridon mange-debout avec tabourets
- 3 cafetières/1 bouilloire
- 1 fontaine à eau
- D'un local où se trouve 2 distributeurs de boissons chaudes, froides et friandises.

Une salle de détente de 40 m², est mise à disposition des étudiants/ élèves. Le mobilier a été choisi afin de participer à créer une atmosphère conviviale et de relaxation. Pendant leur temps libre, les étudiants/élèves peuvent profiter de :

- Différentes formes de poufs
- Canapés
- Support tablette Zool. à utiliser au sol ou sur un siège

Cette zone donne accès à une zone de jardin aménagée permettant aux étudiants de se détendre en extérieur.

Un espace extérieur est aménagé avec du mobilier pour créer une atmosphère conviviale, de relaxation et de formation informelle.

↳ Des locaux garantissant l'hygiène et la sécurité des étudiants/élèves

Un espace vestiaire :

Il est à noter que les étudiants et les élèves ont des vestiaires qui sont excentrés de l'institut. Ils se situent dans le sous-sol de l'établissement support.

Un espace sanitaire est mis à disposition dont 1 sanitaire pouvant accueillir une personne souffrant d'un handicap.

ZONE PILOTAGE et ENCADREMENT PEDAGOGIQUE :

Cette zone comprend un espace pour la direction, pour les formateurs et pour les secrétaires.

Elle comporte :

Un espace pour l'encadrement pédagogique

Il est composé de 4 bureaux dédiés aux formateurs en open space par année de formation.

Un espace d'archivage et de reprographie

Une salle d'archives et de reprographie in -situ de l'institut :

Une pièce d'archives avec photocopieur et destructeur de documents.

Une salle d'archives en externe de l'institut, situé en sous-sol du Centre Hospitalier :

Il est à noter qu'il existe un deuxième lieu d'archivage excentré de l'institut qui se situe dans les sous-sols de l'établissement support.

Un espace administratif

Il est composé de 3 bureaux dédiés aux secrétaires dont 1 en open space

Un espace de pilotage

Il est composé de :

- 1 bureau dédié à la Direction
- 2 bureaux dédiés aux Adjointes de Direction
- 1 bureau dédié à la Référente qualité et stages

Un espace d'accueil et d'attente des apprenants et du public

Un espace pour la qualité de vie au travail

↳ Des locaux garantissant Le bien-être au travail

Une salle de restauration et un accès au self :

La restauration s'effectue au self avec le personnel du Centre Hospitalier de Chauny.

Au sein de l'Institut, un espace est à disposition pour que le personnel puisse se restaurer, effectuer sa pause ou accueillir les intervenants externes. Cet espace est équipé.

↳ Des locaux garantissant l'hygiène et la sécurité

ZONE LOGISTIQUE :

Un local technique

Un local pour le rangement du matériel en lien avec l'entretien des locaux et le stockage de petit matériel.

B. Les ressources matérielles

Les ressources pédagogiques et logistiques :

L'institut dispose de ressources pédagogiques nombreuses et variées.

Chaque salle de cours est équipée d'un ordinateur avec vidéo projecteur.

Les apprenants ont accès à des Plateformes informatiques EPIONE (espace numérique pédagogique) et Voltaire pour les élèves aides-soignants (service en ligne de formation à la maîtrise de l'orthographe et de l'expression).

Ils ont accès au centre de documentation de l'institut.

Chaque année, dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement du matériel pédagogique est acheté.

Le site internet dédié à l'institut de formation est actualisé et amélioré si besoin.

Les ressources administratives et logistiques :

L'institut dispose de logiciels permettant la gestion administrative (e-planning), pédagogique. (logiciel Kentika pour le centre de documentation, accès à Genially).

C. Les Dispositifs de sécurité

Sécurité Incendie et Attentat :

Les apprenants bénéficient d'une formation théorique sur la sécurité incendie et les risques attentats et le savoir agir en cas d'attaque.

Des exercices pour la sécurité incendie sont effectués avec les apprenants. Le personnel va en formation continue.

Dans un contexte de plan VIGIPIRATE « Urgence attentat », l'institut renforce la sécurité des biens et des personnes en collaboration avec le centre hospitalier. Il bénéficie de la mise en place au sein de l'établissement de caméras vidéo-surveillance.

L'institut a écrit les mesures qui doivent être mises en œuvre dans le cadre du Plan Vigipirate selon le niveau d'alerte. Une démarche permanente de veille, prévention, protection et de sécurité est mise en place.

Les apprenants et le personnel permanent ont une sensibilisation sur ce sujet.

Cyber sécurité :

Une sensibilisation est faite pour l'ensemble du personnel à l'aide de capsules pédagogiques.

Les apprenants sont sensibilisés en tant qu'étudiants et élèves et en tant que futur professionnel à cette thématique. Cette compétence sera renforcée par la mise en œuvre d'un programme de Numérique en santé dans le cadre de leur formation initiale.

D. Les Perspectives

Le diagnostic immobilier de l'établissement effectué en 2023 a mis en évidence la nécessité d'une reconstruction de l'institut.

Dans le cadre de l'appel à projet, l'établissement a obtenu une aide pour le financement d'un espace de simulation en santé qui sera opérationnel en juillet 2026.